

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

Bureau :	DELUERMOZ	Cosima	LC-VL	Présidente
	HARTMANN	Esther	Ve	2 ^e vice-présidente
	MURCIANO	Claudine	S	2 ^{ème} secrétaire
	BAERISWYL	Steeve	LJS	Membre

Membres :	AHMED	Saud	S	
	BARONA GARCES	Elisa	S	
	BAUDRON	Sandy	LR	
	BUCHER	Denis	Ve	
	BUSSET	Jean-Bernard	LC-VL	
	CLERC	Tobias	LC-VL (dès 18h50)	
	FERATI	Bektesh	MCG	
	FONTANINI	Marco	S	
	FREHNER	Antoine	LR	
	GAMBERINI	Luca	UDC	
	GÜL	Mehmet	MCG	
	HAAS	Rachel	LC-VL	
	HAGMANN	André	LR	
	HALIMI	Hysri	S	
	JORDAN	Didier	MCG	
	LÉCHENNE	Fanny	S	
	LOKAJ	Ardonat	LC-VL	
	LÜTHI	Badia	S	
	MASTROIANNI	Giovanni	UDC	
	REYNAUD	Geneviève	Ve	
	SANCHEZ	Francisco	S	
	TAVARES	Sonia	UDC	
	TESFAI	Temerza	Ve	
	UM	Esther	Ve	

Excusés :	KURTI	Agron	MCG	1 ^{er} vice-président
	NOBS	Cyril	UDC	1 ^{er} secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	LR	Membre
	GAETANINO	Marco	MCG	
	GHUKASYAN	Davit	LJS	
	HYKA	Alexandre	UDC	
	LIA	Marco	UDC	
	PONCET	Philippe	MCG	
	ZAÂFRANI	Victoria	Ve	

Assistent :	OSMANI	Xhevrie	S	Maire
	BOCCARD	Damien	Ve	Conseiller administratif
	TREMBLET	Laurent	LC-VL	Conseiller administratif

LC-VL *Le Centre-Vert'libéraux*LJS *Libertés et justice sociale*MCG *Mouvement citoyens genevois*Ve *Les Vert.e.s*LR *Parti libéral radical*S *Parti socialiste*UDC *Union démocratique du centre*

ORDRE DU JOUR

1. Communications du Bureau du Conseil municipal.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
4. Délibération n° 2026-17 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation Nouveau Meyrin.
5. Délibération n° 2026-11 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 301'620.-**, destiné à participer au financement de la réalisation d'un nouvel itinéraire de mobilité douce (dit « MD09 ») au sein de la ZIMOGA.
6. Délibération n° 2026-16 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 8'610'000.-** destiné à la réalisation de travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement au niveau de la rue du Cardinal-Journet et du chemin Adrien-Stoessel.
7. Délibération n° 2026-09a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025. **Rapport de la commission finances élargie** (M. Gül, MCG)
8. Délibération n° 2026-10a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir. **Rapport de la commission finances élargie** (M. Gül, MCG)
9. Délibération n° 2026-13a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 2'150'000.-** en vue du réaménagement des places de jeux, à savoir celles de Meyrin Cité, du Jardin botanique alpin et du parc des Vernes. **Rapport de la commission durabilité et climat** (C. Nobs, UDC)
10. Délibération n° 2026-14a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 4'985'000.-** en vue de la réalisation de deux EVE (espaces de vie enfantine) de 90 places, d'un lieu polyvalent à vocation multigénérationnelle, d'une Maison de l'alimentation, d'une esplanade et d'un parc sur le site de Corzon. **Rapport de commission travaux publics et entretien des bâtiments** (B. Lüthi, PS)
11. Résolution n° 2026-03 relative à la prise en considération de l'initiative populaire communale « en faveur de la construction de nouvelles places de crèche répondant aux besoins réels des habitants de la Commune de Meyrin ». **Rapport de la commission cohésion sociale et petite enfance** (R. Haas, LC-VL)
12. Pétition n° 2026-02 déposée par les habitants du quartier de la Citadelle, relative au rond-point Mategnin-Citadelle-Sainte Cécile.
13. Pétition n° 2025-02a relative à des incivilités sur la rue des Arpenteurs. **Rapport de commission sécurité** (E. Um, Ve)
14. Annonces de projets.
15. Propositions individuelles.
16. Questions.

Mme Deluermoz, Présidente, ouvre la séance à 18h30, salue l'ensemble des personnes présentes et souhaite un bon anniversaire à M. Sanchez, puis elle procède à un discours d'introduction :

« Madame la Maire,

Messieurs les conseillers administratifs,

Chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux,

Chers membres du secrétariat général,

Chères et chers membres du public,

Le rose qui me monte aux joues, ce soir, n'a rien à voir avec la canicule. C'est plutôt la grande émotion que je ressens aujourd'hui en débutant mon rôle de Présidente du Conseil municipal de Meyrin. Un moment tout à fait particulier je dois l'avouer.

Je souhaiterais tout d'abord remercier mon parti de m'avoir proposée pour cette fonction ainsi que vous toutes et tous pour la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant par acclamation le 26 mai dernier.

Permettez-moi d'avoir une tendre pensée pour ma famille, en particulier mes parents. Mon père, professeur de musique au cycle de la Golette -, que certains anciens dans cet hémicycle ont peut-être connu, et ma mère, cheffe de l'administration au CERN pendant 36 ans, m'ont donné ce goût de la vie communale. Leur engagement quotidien a certainement, d'une manière ou d'une autre, forgé mon attachement à Meyrin et mon envie de donner à mon tour de mon temps, de mes compétences et de mon énergie au service de notre Commune et de ses habitantes et habitants.

Comme vous le savez certainement, le sport est une de mes grandes passions. Heureuse coïncidence, ma présidence commence en cette journée internationale de l'olympisme. Pour marquer cette première séance – mais aussi les suivantes - j'ai apporté une petite cloche « brandée » « Milano Cortina 2026 », achetée en février dernier. En la voyant dans le magasin officiel des Jeux, j'ai tout de suite pensée à son utilisation pour débiter nos Conseils municipaux. Elle va donc nous accompagner tout au long de nos travaux pendant cette année.

Pour cette année de législature, j'ai comme objectif d'allier ma Présidence du Conseil municipal et celle des Sports, en profitant de ces prochains mois pour aller à la rencontre de la population meyrinoise, de celles et ceux qui animent notre Commune. Je vais aussi profiter de ces 365 jours pour rencontrer le plus grand nombre possible de clubs sportifs meyrinois. Je veux ainsi rendre un juste hommage écouter, accompagner et surtout remercier pour leur engagement sans faille, année après année, toutes ces entités sans lesquelles, Meyrin ne serait pas Meyrin.

Je suis heureuse, pour ma troisième législature, de pouvoir officier en tant que Présidente de ce Conseil municipal et je me réjouis d'ores et déjà, de partager ces prochains Conseils municipaux avec vous toutes et tous.

Et promis, je ne sortirai pas les cartons jaunes ou rouges, ni le sifflet pour gérer nos débats. Je fais confiance à notre intelligence collective pour mener des discussions et des échanges constructifs, au service des nombreux projets à venir en faveur des Meyrinoises et Meyrinois.

Je vous remercie de votre attention ! »

[Applaudissements.]

Mme Deluermoz excuse les absences de Mmes Schweizer et Zaâfrani et de MM. Gaetanino, Ghukasyan, Hyka, Kurti, Lia, Nobs, Poncet ainsi que l'arrivée tardive de M. Clerc.

Mme Deluermoz rappelle que les questions et propositions individuelles doivent être remises au Bureau, par écrit avant la pause. Elle indique que le délai pour la remise des objets au secrétariat général pour le prochain Conseil municipal 8 septembre 2026 est fixé au mercredi 26 août à minuit.

Mme Deluermoz rappelle ensuite que les prises de position des groupes et autres rapports doivent être envoyés à secretariat.general@meyrin.ch, le plus tôt possible, dès la fin de la séance. Elle rappelle en outre qu'il convient de respecter le code de bonne conduite et invite celles et ceux qui en ont oublié le contenu à le relire, tout en précisant qu'elle procédera à une lecture complète de ce texte lors de la séance de septembre. Elle ajoute que le procès-verbal de la dernière séance n'a pas pu être finalisé et son approbation aura lieu dès lors en septembre.

Mme Deluermoz annonce une séance de commission conjointe finances et Cœur de cité ad hoc qui aura lieu exceptionnellement demain soir et portera sur un point de situation sur le parking de Cœur de cité. Elle précise enfin que la pause ne devra pas excéder 45 minutes afin d'avancer au mieux dans l'ordre du jour chargé ; le repas est prévu vers 20h, aura lieu dehors pour ceux qui le souhaitent et sera composé de grillades carnées et végétariennes déjà prêtes en amont par le traiteur.

Mme Deluermoz remercie d'avance les intervenants, au vu de l'ordre du jour chargé, de prendre la parole de manière brève et indique enfin qu'elle demandera à 23h00, cas échéant, un report des points non-traités ne nécessitant pas légalement un traitement en juin, à la séance de septembre.

* * *

1. Communications du Bureau du Conseil municipal

a) Meyrin-les-Bains

Les festivités en tant que telles commenceront demain soir et dureront jusqu'au 11 juillet, bien que l'inauguration ait déjà eu lieu hier.

b) Fête des écoles

Mme Deluermoz souligne que cet événement aura lieu le 26 juin prochain, qu'un espace aménagé avec tables et bancs sera réservé au Conseil municipal, aux directions d'établissements et au corps enseignant, avec un personnel dédié jusqu'à 22h00 pour assurer le service gratuit des boissons ; le thème proposé pour le Conseil municipal, au vu de la température, est « éventails et ventilos ». Il précise que Mme Osmani donnera de plus amples informations sur la Fête des écoles au prochain point.

c) Première assemblée de quartier des Vergers

La Coordination Vergers invite les autorités meyrinoises à la toute première assemblée de quartier aux Vergers qui aura lieu le 11 octobre prochain, dans le cadre de la Fête des Vergers et en clôture de la semaine de la démocratie. L'assemblée a été conçue sous la forme d'une Urbansgemeinde, version urbaine et contemporaine de la Landsgemeinde, assemblée où les décisions se prennent à main levée.

[Une présentation du concept est en outre proposée au Conseil municipal ; une séance de la commission cohésion sociale et petite enfance sera organisée après l'été pour recevoir les porteurs du projet.]

* * *

Mme Osmani félicite Mme Deluermoz au nom du Conseil administratif, lui souhaite une excellente année à la présidence du Conseil municipal qui sera, elle l'espère, riche de travaux fructueux et, à titre personnel, elle est très fière de voir l'année 2026-2027 marquée par l'accession de 3 femmes à des échelons politiques importants : Mme Deluermoz à la présidence du Conseil municipal, elle-même en tant que maire de Meyrin et en tant que première citoyenne du Canton, Mme Dilara Bayrak, Présidente du Grand Conseil d'origine meyrinoise. Elle se réjouit donc vivement de cet alignement des planètes.

2. Communications du Conseil administratif

Impact de la canicule actuelle sur les événements majeurs à venir

Genève subit depuis quelques jours une canicule de niveau 4, le plus haut niveau de l'échelle de risque de MétéoSuisse - dont les conséquences se font très chaudement ressentir sur nos habitantes et nos habitants. Durant cette période la ville de Meyrin organise de nombreux événements pour lesquels des décisions ont dues être prises.

Concernant la fête des écoles, nous avons décidé d'annuler la semaine d'animation pour les enfants sur le site de Corzon, ainsi que le cortège qui devait avoir lieu ce vendredi à 18 heures. Nous maintenons pour l'instant la fête populaire de la soirée du 26 juin, sous réserve d'une nouvelle dégradation des conditions actuelles.

Concernant Meyrin les bains, nous avons pris les mesures suivantes et ceci jusqu'au mardi 30 juin inclus:

- annulation des activités du matin et de l'après-midi.
- ouverture de la buvette dès 10h00 avec les installations de base en place (pataugeoire, bac à sable, transat).
- maintien de la restauration du midi sous forme de plats froids uniquement.
- fermeture du site de 14h00 à 18h00.
- ouverture de la buvette dès 18h00 par les associations concernées, qui pourront également proposer un plat froid selon leur bon vouloir.

Point de situation Parking Cœur de Cité

Le 26 mai dernier, le Conseil municipal votait la délibération amendée d'acquisition du parking.

Le Conseil administratif a donc pris contact avec le vendeur à la suite de ce vote. Celui-ci a refusé la proposition d'achat de la Ville et cherche d'autres alternatives.

Dans la foulée, la faillite du centre commercial de Meyrin a été à nouveau prononcée le 28 mai dernier en lieu et place de la prolongation du sursis concordataire.

La situation se complique pour le groupe propriétaire des 2 biens. Les conséquences liées à cette situation impacteront la Ville à différents niveaux. Nous avons donc convoqué une séance de commission conjointe Cœur de cité ad hoc et finances afin de vous présenter la situation plus en détails.

Lancement d'un référendum contre la délibération n° 2026-05a

La Chancellerie d'Etat a informé le secrétariat général, en date du 15 juin courant, qu'une demande de lancement d'un référendum contre la délibération n° 2026-05a ouvrant un crédit de CHF 32'124'582.- destiné à l'acquisition du parking Cœur de Cité et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 873'149.- destiné aux charges et de CHF 611'810.- de recettes pour l'exploitation du parking, lui était parvenue.

A Meyrin, pour qu'un référendum aboutisse, les référendaires doivent récolter au minimum les signatures de 5% des membres du corps électoral, soit 865. Le délai de récolte des signatures est de 40 jours dès l'affichage de la délibération au pilier public, soit jusqu'au 14 juillet prochain.

Résolution n° 2026-04 relative au renforcement de la présence policière

La résolution n° 2026-04, votée par le Conseil municipal le 28 avril dernier, invite en substance le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de demander un renforcement de la présence policière dans le canton, et en particulier dans les communes exposées telles que Meyrin, ainsi qu'une meilleure coordination entre police cantonale, police municipale et dispositifs de prévention.

Pour y donner suite, la Maire va relayer les diverses demandes de la résolution lors de la prochaine rencontre portant sur le contrat local de sécurité (CLS), avec les représentants du canton et notamment la conseillère d'Etat Carole-Anne Kast, responsable des politiques publiques liées à la sécurité.

Rénovation de l'école de Meyrin village – report de la mise en service phase 1

Le chantier de rénovation de l'école de Meyrin-Village s'est ouvert à l'été 2025 avec la première phase de travaux portant sur les deux bâtiments ENF1 et ENF2, dont l'objectif était leur mise en service pour la rentrée scolaire du 17 août 2026. Le planning initial intégrait pour cela une réception des bâtiments par la Police du Feu le 20 mai 2026. Au cours de cette première année de travaux, plusieurs problématiques sont survenues, dont certaines déjà évoquées lors de la commission Travaux publics et entretien des bâtiments du 25 mars dernier :

- travaux complémentaires pour la remise en fonction des abris PC,
- intempéries hivernales ayant entraîné un retard dans l'avancement des travaux de surélévation ENF1,
- difficulté d'approvisionnement du bois pour le charpentier.

Ces éléments ont progressivement fait perdre la marge initiale du planning qui restait viable jusqu'à présent.

Courant mai, le chantier de cette phase 1 a malheureusement connu de nouvelles difficultés majeures, qui ne permettent désormais plus d'envisager la mise en service à la date initialement prévue et le basculement sur la seconde phase de travaux qui devait l'accompagner cet été. Les récentes causes de ce report de planification résident dans :

- l'oubli de la part des architectes d'isoler contre le feu la structure bois de la double surélévation, nécessitant une reprise des travaux intérieurs au niveau des faux-plafonds. La Commune se réserve le droit d'engager une action en justice.
- des demandes complémentaires de la Police du Feu à la suite du changement de l'inspecteur instruisant le dossier (protection feu des poteaux des couloirs, arrêts d'urgence ventilation, panneaux d'affichage dans les couloirs),
- une lenteur dans le séchage des chapes.

Dès lors, le démarrage du chantier de rénovation des bâtiments Primaire et Gymnase ne pourra avoir lieu cet été et doit être reporté à une date ultérieure. La construction du nouveau Pavillon, indépendante en termes d'avancement, pourra toutefois se poursuivre dès cet été.

Il n'y aura donc aucun déménagement de classes pendant les vacances et la rentrée scolaire du 17 août 2026 se tiendra dans les mêmes bâtiments que ceux de l'année scolaire qui s'achève (ancienne école, bâtiment Primaire et bâtiment provisoire). De ce fait, aucun impact n'est à prévoir pour l'accueil des enfants le 17 août.

Les services de l'administration travaillent actuellement, en collaboration avec les mandataires et les usagers, à une évaluation précise des impacts organisationnels pour la suite du projet et des impacts financiers. Le point-clé sera de déterminer la nouvelle période de basculement du chantier, qui ne pourra intervenir que lorsque l'ensemble des conditions seront réunies pour avoir une incidence minimum sur le déroulement de l'année scolaire à venir et ne pas rompre le rythme d'enseignement. A ce jour, aucun engagement ne peut être pris quant à une date, le service UTE travaillant à la consolidation de différents scénarios.

Repositionnement du processus des Assises de la culture

Dans le cadre du projet culturel de transition 2023–2027 et de l'élaboration de la future politique culturelle, le Conseil administratif informe le Conseil municipal de l'évolution du processus des Assises de la culture. La consultation menée depuis l'automne 2025 auprès de la population, des associations, des artistes et des partenaires du territoire a permis de recueillir près de 800 contributions à ce jour, au travers d'ateliers, d'interventions dans l'espace public et d'outils numériques.

Au regard de la richesse de la matière récoltée, le conseiller administratif délégué à la culture a décidé de renoncer à l'étape supplémentaire de concertation initialement prévue afin de concentrer les ressources sur l'analyse, la synthèse et la traduction stratégique des résultats. Ce choix vise à garantir une intégration rigoureuse des enseignements des Assises et leur articulation avec les enjeux organisationnels, financiers et de gouvernance de la commune. Cette évolution répond également à une volonté de mieux articuler les temporalités entre la réorganisation du service de la culture engagée en 2023 et l'élaboration de la future politique culturelle, initialement projetée à l'horizon 2028. L'objectif est de réduire l'écart entre la transformation organisationnelle et sa traduction dans les orientations politiques, afin de renforcer la cohérence et la lisibilité de l'action culturelle communale.

Cette adaptation méthodologique ne remet pas en cause l'ambition participative du processus, mais vise à garantir son aboutissement dans une politique culturelle réaliste, structurée et opérationnelle.

Arrivée de M. Clerc à 18h50.

Remise du prix Commune/Ville en santé

C'est avec grand plaisir que nous vous informons que le prix national « Commune en santé » respectivement « Ville en santé » a été décerné le 18 juin 2026, à Berne, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses.

La sixième édition de ce prix a une nouvelle fois suscité un vif intérêt à l'échelle nationale et des candidatures ont afflué de toute la Suisse. Après un examen approfondi des candidatures par quatre jurys régionaux, huit communes et villes ont été nominées. Parmi celles-ci, un jury national a désigné trois lauréates : Adliswil (ZH), Meyrin (GE) et Schaffhouse. Meyrin a été reconnue pour les différentes initiatives en faveur d'une alimentation saine et durable.

En signe de reconnaissance pour leurs performances exceptionnelles, les lauréates ont reçu chacune un prix de 5'000 francs. Parmi les nominés figuraient également Bernex (GE), Bienne (BE), Emmen (LU), Renens (VD) et Yverdon-les-Bains (VD).

Recours contre la loi cantonale sur les tenues autorisées dans les piscines publiques

A la suite de l'adoption de la récente loi cantonale sur les tenues autorisées dans les piscines publiques, nous avons décidé d'engager un recours face à une loi incompatible avec les enjeux de santé publique, en nous associant avec les villes de Lancy, Carouge et Genève. Ce recours, qui demande également l'effet suspensif de cette loi car les communes n'ont pas été consultées, est axé sur deux éléments principaux. D'une part sur l'autonomie communale qui n'est pas respectée, et d'autre part en matière de protection de la santé dont elle ne tient pas compte, la loi empêchant les personnes de porter des maillots de bains anti-UV à manches longues. Nous vous tiendrons au courant de la suite de ce dossier.

Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler que le règlement des piscines de Meyrin dernièrement adopté, contient, à dessein, l'ancienne version de l'article sur les tenues vestimentaires en attendant l'issue de cette procédure, et ceci afin de ne pas se retrouver en non-conformité avec la nouvelle loi cantonale.

* * *

3. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Néant.

* * *

M. Bucher indique qu'une pétition concernant la baignade inclusive a été déposée, que le Bureau en a pris connaissance, mais que le traitement de ce point est prévu en septembre ; il annonce que les Verts saluent les Meyrinois et Meyrinoises qui se sont mobilisés contre la nouvelle loi sur les piscines, tout comme le Conseil administratif ; il précise que 900 signatures ont été réunies en 6 jours, dont 450 signatures de Meyrinoises et Meyrinois, ce qui montre selon lui l'inquiétude suscitée par le texte de cette loi cantonale. Il considère que celle-ci pose un vrai problème de santé publique. Elle empêche les enfants, les adultes, les personnes suivant une chimiothérapie ou ayant une peau fragile de se protéger du soleil de façon adaptée avec vêtements anti-UV. Il trouve cela incompréhensible en 2026, alors que les risques solaires sont connus. Il affirme par ailleurs que, par la mise en place de cette mesure, le Grand Conseil souhaitait cibler spécifiquement les femmes musulmanes et du coup, a préféré nuire à l'ensemble de la population du canton par ce biais. Il remercie le Conseil administratif pour sa décision de faire recours contre cette loi et, dans l'attente où ce recours pourrait être suspensif, il demande au Conseil administratif de tolérer en attendant, dans la mesure du possible, les tenues de baignades, à condition que les exigences d'hygiène soient respectées, quelle que soient leurs formes, y compris dans les bassins de natation, afin que le sport soit réellement pour toutes et tous.

Mme Osmani comprend que M. Bucher félicite le Conseil administratif de l'action entreprise, laquelle s'inscrit dans la même finalité que les signataires de ladite pétition. Elle souligne qu'il s'agit en effet d'une pétition qui sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil municipal, compte tenu du fait qu'elle a été adressée hors délai. Elle précise en outre que la pétition comporte en l'occurrence 812 signatures, dont 637 en ligne et 388 signatures de Meyrinoises et Meyrinois.

4. Délibération n° 2026-17 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation Nouveau Meyrin

Mme Deluermoz salue la présence de M. Cornuz, ancien conseiller administratif présent dans le public. Elle indique ensuite que le Conseil administratif se tient à disposition pour d'éventuelles questions sur la délibération, ce qui n'est pas le cas.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme Deluermoz** soumet au vote **le principe du vote immédiat**, lequel est accepté par 24 oui et 3 abstentions.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Deluermoz** met aux voix la **Délibération n° 2026-17, relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation Nouveau Meyrin**

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation Nouveau Meyrin ;

Vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Chavaz SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025, du 1^{er} juin 2026 ;
Conformément aux statuts de la Fondation Nouveau Meyrin du 4 avril 2003 ;
Conformément à l'art. 30, al. 1, let. I de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 juin 2026,

D E C I D E
PAR 27 OUI SOIT A L'UNANIMITE

d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation Nouveau Meyrin.

* * *

5. Délibération n° 2026-11 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 301'620.- destiné à participer au financement de la réalisation d'un nouvel itinéraire de mobilité douce (dit « MD09 ») au sein de la ZIMOGA

M. Boccard relève qu'il s'agit d'un crédit de construction destiné à participer au financement d'un nouvel itinéraire de mobilité douce qui va être réalisé dans la zone industrielle et artisanale Mouille-Galand, une enclave dans la zone industrielle de Vernier, avec une petite partie dans la ZI de Satigny. Il souligne que la ZIMOGA est couverte par un plan directeur dans lequel sont prévus des aménagements, dont de nouvelles infrastructures et également un cheminement piétons. Il précise qu'il est demandé à Meyrin de participer à petit tronçon de 340 mètres de long ; il s'agit d'un ouvrage réalisé par la FTI qui permettra aux entreprises situées sur ce territoire de rejoindre les aménagements du BHNS et les autres itinéraires piétons et cyclistes. Il ajoute que clé de répartition suivante est prévue : CHF 570'000.- de subvention du projet d'agglomération du Grand Genève , CHF 413'000.- de participation FTI, CHF 301'620.- de participation pour Meyrin, CHF 111'000.- de participation de Vernier. Comme il ne s'agit pas d'un projet à proprement parler de la Commune, les travaux étant réalisés par la FTI, il est proposé au Conseil municipal de procéder à un vote immédiat.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme Deluermoz** soumet au vote **le principe du vote immédiat, lequel est accepté par 27 oui.**

Mme Murciano se demande comment va se développer la signalétique dans cette zone ; s'il s'agit d'une signalétique meyrinoise, verniolane ou autre.

M. Boccard indique que la réponse sera ajoutée au procès-verbal.

[Les questions de signalétique n'ont pas encore été traitées au stade actuel d'avancement du projet d'aménagement de la ZIMOGA (autorisation de construire). Ainsi, la pertinence d'une application du concept de signalétique meyrinois sera évaluée ultérieurement tout en sachant que, dans les faits, les deux extrémités de la future MD09 seront situées sur le territoire verniolian.]

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Deluermoz** met aux voix la **Délibération n° 2026-11,**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 301'620.-, destiné à participer au financement de la réalisation d'un nouvel itinéraire de mobilité douce (dit « MD09 ») au sein de la ZIMOGA

Vu le Plan directeur de zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galand (PDZIA ZIMOGA), adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2017;

Vu l'autorisation de construire déposée par la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) et accordée le 9 mars 2026, relative à l'aménagement de nouvelles dessertes au sein de la ZIMOGA (DD n°335'823/1);

Vu le projet d'agglomération Grand Genève de 4ème génération (PA4) et la convention de financement signée entre la FTI et l'Etat de Genève, permettant la subvention d'environ 35% du projet de MD09;

Vu la clef de répartition prévue entre la FTI et les communes de Meyrin et Vernier, en ce qui concerne le solde du financement du projet la MD09;

Vu le plan des investissements 2025-2030;

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 juin 2026,

D E C I D E
26 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 301'620.-** destiné au co-financement des travaux relatifs à la réalisation de l'itinéraire de mobilité douce « MD09 », tel que prévu par le Plan directeur de zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galand (PDZIA ZIMOGA),
2. de comptabiliser les dépenses de CHF 301'620.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique n°61.14,
3. d'amortir cette dépense nette de CHF 301'620.- au moyen de 30 annuités, sous la rubrique n°61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2028,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 301'620.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

6. Délibération n° 2026-16 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 8'610'000.- destiné à la réalisation de travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement au niveau de la rue du Cardinal-Journet et du chemin Adrien-Stoessel

M. Bocard relève qu'il s'agit d'un crédit similaire à celui qui avait été soumis au Conseil municipal en mars dernier pour l'avenue Louis-Casaï. Il précise qu'il s'agit donc à nouveau de travaux d'assainissement. Il précise que le territoire communal comporte 60 km de canalisations, qu'en 2021, 20% de ce réseau

était en réseau mixte (eaux pluviales et usées non-séparées). Il précise qu'il existe une obligation légale à procéder à la mise en séparatif de ces eaux, ce que fait donc la Ville, par tronçon, en fonction des opportunités offertes au cours des divers chantiers entrepris. Il précise que la zone en question est concernée par la réalisation de la voie verte, ce qui constitue donc une opportunité d'améliorer les réseaux souterrains. Il ajoute que les SIG vont également travailler en même temps sur ces tronçons. Il explique que ces travaux vont permettre de préserver autant que possible les stations d'épuration en aval. Il ajoute qu'il s'agit de projets en coordination avec la direction des projets des espaces publics du canton de Genève, en charge des travaux liés à la Voie verte. Il souligne que le montant proposé est certes important, mais il considère néanmoins que les explications fournies à l'occasion de la présentation du 1^{er} avril dernier, avec notamment un point de situation général de l'évacuation des eaux sur l'ensemble territoire communal, devrait permettre au Conseil municipal de voter directement cette délibération, raison pour laquelle il l'invite à procéder à un vote immédiat.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme Deluermoz** soumet au vote **le principe du vote immédiat**, lequel est accepté par 27 oui.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Deluermoz** met aux voix la **Délibération n° 2026-16**,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 8'610'000.- destiné à la réalisation de travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement au niveau de la rue du Cardinal-Journet et du chemin Adrien-Stoessel

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) des communes de Grand-Saconnex, Meyrin, Satigny et Vernier approuvé par le Conseil d'Etat le 22 juillet 2015 et mis à jour le 18 avril 2023;

Vu la planification communale remise au Fonds intercommunal d'assainissement (ci-après le FIA) et approuvée par ce dernier le 7 septembre 2016;

Vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le Département du territoire (DT) et plus particulièrement par l'Office cantonal de l'eau (OCEau) et la validation du projet par ce dernier;

Vu la loi sur le financement des réseaux secondaires L2.05 art 84 qui précise qu'il appartient aux communes d'assurer le financement des travaux à réaliser sur leurs réseaux d'assainissement secondaires;

Vu le plan des investissements 2025-2030 et les travaux planifiés en lien avec le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE);

Considérant la nécessité d'entreprendre ces travaux d'intérêt public en coordination avec le projet de la voie verte d'agglomération rive droite;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05);

Vu le rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 juin 2026,

D E C I D E
PAR 27 OUI SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 8'610'000.-** destiné à la réalisation de travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement au niveau de la rue du Cardinal-Journet et du chemin Adrien-Stoessel,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 72.14,
3. d'amortir cette dépense nette de CHF 8'610'000.- au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 72.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2030,
4. de prendre acte que ce crédit sera financé, entièrement ou partiellement, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 72.46,
5. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

* * *

7. Délibération n° 2026-09a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025. Rapport de la commission finances élargie

Mme Deluermoz indique avoir été contactée cet après-midi par le groupe MCG qui lui a indiqué ne pas avoir pu rédiger un rapport de commission relatif aux travaux de la commission finances élargie, ce que le Bureau trouve particulièrement regrettable. Cela étant, elle indique que le Bureau propose au Conseil municipal de voter les deux délibérations concernées, malgré l'absence

de rapport, sur la base du travail effectué en commission élargie, des procès-verbaux et plus particulièrement en référence à la dernière séance de commission des finances élargie du 6 mai 2026, lorsque les deux projets de délibérations soumises ce jour en plénière ont été acceptées à l'unanimité :

« *Le Président soumet au préavis les délibérations suivantes liées au budget :*
- *délibération n° 2026-10 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir :*

Acceptée à l'unanimité

13 oui (3 PS, 2 Verts, 2 LC-VL, 1 PLR, 2 UDC, 2 MCG, 1 LJS)

Mme Favre de Oliveira lit la délibération 2026-09.

Le Président soumet donc au préavis de la commission :

- *délibération n° 2026-09 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025 :*

Acceptée à l'unanimité

13 oui (3 PS, 2 Verts, 2 LC-VL, 1 PLR, 2 UDC, 2 MCG, 1 LJS). »

Mme Deluermoz ajoute qu'après vérification, cette manière de faire est conforme à la Loi sur l'administration des communes (LAC) et à son règlement d'application(RAC) qui stipule à l'article 64, al. 1 et 3 :

Art. 64 Commission des finances

¹ *Au début de chaque période législative, le conseil municipal nomme une commission des finances dont les compétences sont les suivantes :*

a) à c) (...)

d) l'examen des comptes annuels.

² *(...)*

³ *La commission propose au conseil municipal l'approbation ou le refus des délibérations portant sur les objets mentionnés à l'alinéa 1.*

Mme Deluermoz rappelle que le délai donné par le SAFCO pour voter les délibérations relatives aux comptes n'est pas extensible et elle invite donc le Conseil municipal à se prononcer sur cette manière de faire, conforme aux dispositions législatives, de manière à pouvoir voter ce soir.

M. Tremblet indique qu'en sa qualité de conseiller administratif délégué aux finances, il est surpris de la situation et trouve honteux de prendre en otage les travaux du Conseil municipal. Il relève que, lors de la dernière séance, les comptes n'ont pu être votés pour une erreur d'ordre administratif au sujet de la mise à disposition des procès-verbaux de séances de commission ; il constate toutefois que le groupe chargé de la rédaction du rapport a eu un mois supplémentaire pour la rédaction du rapport et il n'a informé que cet après-midi qu'il n'était pas en mesure de le faire. Il considère que cela n'est vraiment pas correct et il tient à le faire savoir, notamment par respect pour l'énorme travail de la commission et de l'administration. Il confirme par ailleurs que rien dans la LAC n'oblige la lecture d'un rapport et que le rappel du préavis de la commission des finances (élargie) suffit pour procéder au vote des délibérations relatives aux comptes. Il ajoute enfin que le délai octroyé par le SAFCO pour voter ces

objets n'est en effet pas extensible. Il invite dès lors le Conseil municipal à voter les comptes, malgré l'absence malheureuse de rapport.

M. Fontanini indique abonder dans le sens de ses deux préopinants ; il précise que le PS condamne la méthode et observe que c'est la seconde fois (rapport sur le budget 2025 en novembre 2024) que l'on se retrouve dans une situation similaire. Il indique être tenté de dire de ne rien voter aujourd'hui, mais il souligne que le PS ne va pour autant paralyser le Conseil municipal et votera donc ces délibérations, notamment car les comptes sont, selon lui, bien tenus. Il désirait toutefois souligner que les membres de son groupe ne sont pas du tout en accord avec l'absence de rapport.

M. Mastroianni rejoint les propos de M. Fontanini et confirme, en tant que président de la commission des finances que les finances de la Ville sont bien tenues ; il ne comprend pas pourquoi le MCG n'a pas pu rendre un rapport et ajoute qu'à ce moment, s'il n'y a pas d'obligation légale à rédiger des rapports, pourquoi s'évertuer à en rédiger ? Il observe qu'il y a tout de même des raisons à leur rédaction ; il ne trouve pas correct de procéder de cette façon et indique enfin que son groupe va voter les comptes malgré tout, pour ne pas bloquer le travail du Conseil municipal et de l'administration.

M. Clerc rejoint une partie des propos exprimés précédemment ; il relève que la situation était déjà connue à la suite d'un report il y a un mois ; il observe qu'il s'agit d'un groupe qui n'en est pas à sa première, puisqu'en 2024, le Conseil municipal s'est retrouvé sans rapport sur le budget 2025. Il rappelle que le rapport a bel et bien une utilité car il s'agit notamment de transmettre des informations à la population (par la lecture du rapport et par son intégration au procès-verbal de séance, disponible par la suite sur le site internet communal) et également de lever le secret de fonction des commissaires. Il affirme à titre personnel qu'il ne votera plus de délibérations sur le budget ou sur les comptes, tant qu'il n'y a pas de rapports présentés. Il estime que c'est au Conseil municipal de prendre les devants car l'on ne veut plus que cette situation se reproduise. Il propose que les chefs de groupe se réunissent afin de prendre à bras le corps cette problématique ; il souhaite que, s'il y a une absence de rapport, alors il n'y a plus de jetons de présence et que, si la situation se reproduisait après un rappel, alors le groupe concerné ne devrait plus obtenir le droit de rédiger de rapports.

Mme Deluermoz lui répond que cette question pourra être débattue lors de la prochaine commission de liaison prévue le 24 août 2026.

M. Busset annonce qu'en regard de l'énorme travail fourni par l'administration et la commission, la majorité de son groupe votera ces délibérations.

Mme Um indique que sa préoccupation rejoint celle de M. Clerc. Elle souhaiterait savoir toutefois comment la population peut être tenue informée des comptes. Elle ne souhaite pas en rajouter sur le MCG et indique que son propre groupe va voter les comptes.

Mme Deluermoz lui répond que, si un rapport parvient tout de même par la suite au Conseil municipal, il sera alors ajouté au procès-verbal et sera ainsi accessible à la population, grâce à sa publication sur le site de la Commune. Elle invite un membre du MCG à fournir de plus amples explications.

M. Gül indique qu'il souhaite présenter au Conseil municipal les excuses de son parti pour l'absence de rapport ; il souligne que MM. Gaetanino et Jordan ont récemment été hospitalisés et que lui-même et M. Kurti ont dû s'absenter pour des raisons personnelles à l'étranger. Il affirme que les circonstances n'ont donc pas permis de fournir un rapport aujourd'hui, il ajoute qu'ils sont conscients de la gravité de la situation et entendent les critiques, même s'il estime qu'il ne faut pas en rajouter. Il réitère les excuses de son groupe auprès du Conseil municipal et indique que le rapport va être rédigé dans les plus brefs délais.

M. Tremblet indique qu'il entend les explications du MCG ; il relève que c'est M. Gül qui a été nommé rapporteur et qui a touché des jetons de présence pour cela. Il observe que les séances de commission se sont terminées il y a maintenant 2 mois et il estime dès lors que M. Gül aurait été en capacité de rendre ce rapport, même s'il a été dernièrement absent. Il précise qu'il a été demandé au groupe MCG s'il était à même de produire ce rapport et le groupe a alors répondu par l'affirmative. Il propose qu'un ultime délai de 2 à 3 semaines maximum soit accordé au groupe MCG pour fournir le rapport manquant, sans quoi, les jetons correspondants ne seront pas versés ; il ajoute que la commission de liaison en tirera alors les conséquences lors de sa prochaine séance.

M. Gül lui répond que le rapport sera rendu dans les deux prochaines semaines.

M. Clerc indique avoir une motion d'ordre car il considère que l'on ne peut pas, compte tenu des dispositions du RCM, voter les comptes sans un rapport.

M. Halimi considère que le Conseil municipal est en train de perdre du temps et indique que, quand bien même le RCM stipule la nécessité de lire un rapport en séance plénière, le droit supérieur prime et, par conséquent, que le Conseil municipal peut tout à fait décider de déroger à cette disposition réglementaire.

Mme Deluermoz procède au vote de **la procédure extraordinaire portant sur le vote des D-2026-09a et D-2026-10a consistant à voter ces objets sans présentation d'un rapport de commission au préalable, laquelle est approuvée par 21 oui, 4 abstentions et 1 non.**

Mme Hartmann donne lecture de la prise de position des Ve :

« Mesdames et Messieurs,

Nous voilà, comme chaque année, à l'un des temps forts de la vie du Conseil municipal avec, il faut bien le dire, une impression de déjà-vu. Un scénario répétitif, certes, mais essentiel.

L'analyse de nos comptes permet de porter un regard à la fois sur nos choix financiers et, évidemment, sur les décisions politiques qui ont conduit à ces choix.

Cet exercice nous offre un moment indispensable, au Conseil administratif comme au Conseil municipal, pour réfléchir aux moyens et à l'avenir que nous souhaitons pour notre commune.

Mais cet exercice est rendu particulièrement difficile, et cela depuis plusieurs décennies, pour au moins deux raisons.

La première, ce sont des prévisions budgétaires systématiquement très pessimistes, qui s'accompagnent, à chaque cycle, de menaces de coupes financières, de non-engagements de personnel, ou encore de menaces de diminution des prestations à la population. Rappelons-nous le flot d'amendements déposés par certains partis lors de l'adoption du budget 2026, allant précisément dans ce sens.

La deuxième, c'est la présentation des comptes, qui ne nous permet toujours pas d'avoir une vision claire et précise par politique publique. Par exemple, nous n'avons toujours pas une image claire des financements « en nature » de la logistique et de l'entretien des équipements publics en lien avec les subventions directes aux associations. De même, il nous est encore impossible de vérifier si la répartition des moyens est équitable entre les sportives féminines et les sportifs masculins.

Nous saluons cependant les premières étapes entreprises cette année par l'administration pour aller dans cette direction et nous la remercions pour la rigueur de son travail, la clarté de sa présentation et, il faut le dire, sa patience.

Cette année, comme les précédentes, nous avons un résultat positif de près de 23 millions, alors que le budget 2025 prévoyait un déficit d'environ 1,9 million.

La première réaction qui vient, c'est: heureusement que nous n'avons pas diminué les prestations ni les postes. La seconde, c'est: mais pourquoi un tel écart?

Essayons de dépasser la seule réaction de mécontentement envers l'administration fiscale, qui sous-estime systématiquement les rentrées fiscales, et mettons entre parenthèses – même si elle existe – l'hypothèse d'une instrumentalisation de ces estimations comme outil politique. Nous n'allons pas rouvrir ici le débat sur le budget cantonal, mais chacun·e a en tête de quoi nous parlons.

Regardons plutôt de près ce boni. Ce bénéfice repose en grande partie sur une poignée de grandes entreprises dont les profits explosent dans un contexte international de crises et de conflits. Autrement dit, une partie de notre confort budgétaire actuel découle d'une conjoncture de guerre, sur le sang versé, ce qui continue actuellement et aura logiquement répercussions sur les comptes 2026.

Parallèlement, plusieurs indicateurs sont préoccupants:

- La fiscalité totale baisse de 20 millions par rapport à 2024.*
- L'impôt sur les personnes physiques passe de 31 à 27 millions.*
- L'impôt à la source recule de 36 à 32 millions.*

L'avenir des prochaines années est donc particulièrement incertain. Cette incertitude est renforcée par la pression croissante du Canton pour que les communes financent des politiques publiques qui relèvent encore, formellement, de la responsabilité cantonale.

Nous risquons donc de devoir financer davantage, avec une probabilité non négligeable que les ressources financières se contractent drastiquement dans les années qui viennent. Les choix politiques et financiers que nous allons devoir mener devront clairement viser à renforcer la résilience de notre commune face à tous ces défis

Pour cela, nous devons renforcer les politiques qui soutiennent concrètement les habitantes et habitants de Meyrin dans leur quotidien.

Investissons dans les espaces verts et les parcs publics, la plantation d'arbres, les aménagements dans tous les quartiers de la Commune. La création d'îlots de fraîcheur doit devenir prioritaire pour faire face aux canicules qui frappent en premier les quartiers les plus denses et les personnes les plus fragiles.

De même, le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité permet de financer des subventions pour les ménages et les entreprises qui isolent leurs bâtiments, changent de système de chauffage, passent à des solutions plus sobres et renouvelables, ainsi que des mesures de mobilité douce, comme les vélos électriques ou les abonnements de transport public. Ces politiques sont à la fois sociales, climatiques et économiques: elles réduisent la précarité énergétique, notre dépendance externe et nos coûts futurs.

Répondons aux besoins de la population en poursuivant les investissements dans la construction de crèches, et surtout en engageant le personnel indispensable à leur fonctionnement.

Maintenons et renforçons notre accompagnement social de proximité en complétant, au niveau communal, des prestations qui ne sont pas totalement couvertes au niveau cantonal : pour les personnes en recherche d'emploi, les aîné·e·s, les femmes migrantes, les personnes en situation de grande vulnérabilité.

Continuons de nous engager pour des politiques culturelles et sportives destinées à tous les publics.

Engageons des ressources dans des projets issus des habitant·e·s, et défendons notre démocratie locale en encourageant l'engagement des citoyennes et citoyens dans la vie associative et politique de la Commune.

Dans ce contexte, pour nous, écologistes, la seule position responsable pour l'avenir est:

- de continuer à refuser les coupes aveugles dans les prestations sociales et les services publics essentiels;*
- de protéger et renforcer les politiques d'économie d'énergie, d'îlots de fraîcheur et de biodiversité afin d'augmenter notre autonomie et donc notre résilience;*
- de favoriser l'utilisation des bonis pour consolider la cohésion sociale et préparer l'avenir, plutôt que pour alimenter une austérité punitive.*

Nous terminerons cette prise de position par une question que nous laissons volontairement ouverte: comment utiliser nos bénéfices?

Ne serait-il pas temps de réfléchir à une politique claire d'utilisation de ces ressources imprévues, qu'il s'agisse de la création d'une réserve conjoncturelle, de la mise en place d'un règlement d'affectation, ou d'autres outils de pilotage collectif?

C'est avec cette question ouverte que nous concluons, en annonçant évidemment que nous allons accepter ces comptes. »

M. Clerc donne lecture de la prise de position du groupe LC-VL :

« Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Le groupe Le Centre / VL a examiné avec attention les comptes 2025 de notre commune.

S'agissant des charges, nous relevons un non-dépensé d'environ 4 millions de francs par rapport au budget. Celui-ci concerne notamment des charges salariales ainsi que d'autres postes de fonctionnement. Par ailleurs, les charges totales enregistrent une diminution de plus de 7 millions entre 2024 et 2025. Ces éléments témoignent d'un effort réel en matière de maîtrise des dépenses, effort que nous saluons, car il constitue un enjeu central pour toute collectivité publique.

Du côté des produits, les recettes fiscales se maintiennent à un niveau particulièrement élevé depuis plusieurs années, bien au-delà des prévisions initiales. Cette situation est d'autant plus notable que notre Conseil municipal a procédé à une baisse du centime additionnel, mesure que notre groupe appelait de ses vœux depuis plusieurs années. Combinée à la baisse de l'impôt cantonal, cette évolution démontre la solidité actuelle des recettes communales.

Toutefois, cette situation favorable comporte également un revers. Ces recettes élevées s'inscrivent dans un contexte conjoncturel particulier, notamment lié aux tensions énergétiques et à des dynamiques économiques exceptionnelles.

En conclusion, malgré un résultat global en diminution par rapport au budget, plusieurs constats s'imposent. D'une part, l'outil budgétaire, utilisé lors de l'étude des comptes, montre certaines limites dans sa capacité à anticiper correctement les écarts. D'autre part, les recettes fiscales demeurent volatiles et dépendantes de facteurs externes, alors même que les charges ont structurellement tendance à croître, même si une amélioration est constatée cette année.

Dans ce contexte, et au regard des nombreux projets en cours et à venir, il est impératif de maintenir une vigilance accrue sur l'évolution des charges. Sans une maîtrise rigoureuse, notre commune pourrait se retrouver confrontée à des déséquilibres financiers dans les années à venir, nécessitant alors des arbitrages difficiles.

Pour ces raisons, le groupe Le Centre / VL vous invite à accepter les comptes 2025, malgré l'absence de rapport, tout en adressant un message clair au Conseil administratif et à l'administration : poursuivre et renforcer les efforts de maîtrise des charges, en particulier dans la perspective des investissements futurs et des coûts de fonctionnement supplémentaires qu'ils engendreront.

Je vous remercie de votre attention. »

Mme Murciano donne lecture de la prise de position du PS :

« Les Socialistes se réjouissent de la performance exceptionnelle des comptes 2025, qui affichent un excédent réel de 22,8 millions de CHF. Ce résultat constitue une inversion totale par rapport aux prévisions budgétaires initialement prévues avec une perte de 1,5 million CHF, le bénéfice de l'exercice

2025 ne déroge pas à la règle des résultats excédentaires de ces 5 dernières années qui n'étaient pas prévus

C'est pourquoi, nous considérons que notre soutien à la baisse du centime additionnel, pour adapter la capacité contributive réelle des foyers en maintenant des prestations de qualité s'est avéré un bon objectif afin d'éviter l'aggravation des inégalités face à l'inflation et la vie chère, en faisant la distinction entre recettes structurelles et revenus exceptionnels liés à la conjoncture géopolitique qui ne nous réjouit pas du fait que les conflits dans le monde ont contribué à cette réussite.

Cette performance exceptionnelle s'explique principalement par :

Un non-dépensé de 4 millions sur les charges, qui a directement amélioré le résultat final. Nous regrettons toutefois que les engagements des demandes RH soient repoussés dans le temps au détriment de la surcharge de travail dans certains services. Contrairement aux prévisions qui anticipaient une baisse de recettes liée à la suppression de 2 centimes communaux et à la baisse cantonale, les déclarations fiscales réelles (traitées avec un décalage de plusieurs années par l'État) ont largement dépassé les estimations, notamment pour les personnes physiques et morales, ainsi que pour l'impôt sur les chiens. L'administration cantonale, qui établit les comptes fiscaux, a basé ses prévisions sur des paramètres conjoncturels qui se sont avérés plus favorables que prévu pour cette période.

Les recettes fiscales ont dépassé le budget de près de 18 millions, grâce notamment à d'importants correctifs sur les impôts des personnes morales pour les années 2020-2024 et à la forte performance de quelques grandes entreprises locales.

Malgré une baisse globale de la fiscalité de 20 millions par rapport à 2024 (incluant la réduction de centimes additionnels communaux et cantonaux), le budget a été équilibré. Les charges de fonctionnement ont diminué (157 millions contre 164 millions), avec un non-dépensé de 4 millions, tandis que les investissements réels (28 millions) ont été inférieurs aux prévisions initiales (49 millions) en raison de retards sur plusieurs projets majeurs comme la rénovation de l'école ou la Voie verte. Nous rappelons que les rénovations de nos écoles sont un enjeu majeur face au dérèglement climatique pour garantir la santé des élèves, la vague de chaleur intense que nous subissons est un avertissement.

En conclusion, la situation actuelle est saine, les bénéfices accumulés nous permettent de maintenir des prestations sociales et des services publics de qualité et de réaliser les projets majeurs tels que « Cœur de cité », la construction de nouvelles places de crèche et le développement du site de Corzon.

En conclusion les Socialistes de Meyrin-Cointrin voteront favorablement ces deux délibérations et vous invitent à en faire de même. »

**HORS SÉANCE : AJOUT DU RAPPORT DE COMMISSION DES FINANCES
ELARGIE :**

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Examen des comptes annuels 2025

Séances des 30 avril et 6 mai 2026

1 Objet des séances

Les séances de la Commission des finances élargie des 30 avril et 6 mai 2026 ont été consacrées à la poursuite et à la finalisation de l'examen des comptes annuels 2025.

Les travaux ont principalement porté sur :

- l'examen du compte de résultat et des écarts entre le budget et les comptes réels ;
- les charges de personnel et les postes vacants ;
- les domaines de la culture, des médias, du sport et des loisirs ;
- le bilan et la situation financière de la commune ;
- les provisions, participations et garanties ;
- les investissements et le suivi des crédits d'engagement ;
- les indicateurs financiers ;
- les crédits budgétaires supplémentaires ;
- la nouvelle présentation des comptes par prestations ;
- les délibérations relatives à l'approbation des comptes 2025.

2 Examen du compte de résultat – séance du 30 avril 2026

La séance du 30 avril a principalement permis de poursuivre l'analyse détaillée du compte de résultat, notamment pour les domaines de la culture, des médias, du sport et des loisirs.

2.1 Culture

Plusieurs écarts importants ont été relevés dans le domaine culturel. Les variations des charges de personnel s'expliquent notamment par l'évolution du coût de la vie, les postes vacants, les effets de la caisse de prévoyance ainsi que par des différences dans l'utilisation du personnel auxiliaire.

Des écarts ont également été constatés sur les honoraires, les déplacements et logements liés aux activités artistiques, les locations, les dépenses liées aux événements, les subventions et les imputations internes.

Une demande a été formulée afin de savoir si les subventions relevant de la rubrique « culture non mentionnée ailleurs » faisaient l'objet d'un détail. Il a été indiqué que ces informations étaient disponibles dans les documents comptables détaillés.

2.2 Médias

Le domaine des médias présente plusieurs écarts entre le budget et les comptes. Les principales variations concernent les charges de personnel, les honoraires, les prestations de services, les frais d'impression ainsi que les recettes publicitaires.

Une question a été posée concernant les imputations internes, notamment pour comprendre pourquoi certains écarts apparaissent positifs alors que d'autres sont négatifs. Il a été précisé que ces variations résultaient notamment de la manière dont le budget avait été établi et de l'évolution du modèle de partenariat pour certaines prestations.

3 Sport et loisirs

Le domaine du sport et des loisirs présente un écart important, notamment au niveau des charges de personnel. Les principales explications sont liées aux postes vacants, aux effets de la progression salariale, aux changements d'affectation des ressources et à certaines erreurs de répartition comptable qui seront corrigées dans les exercices suivants.

Les charges de biens et services ont également fait l'objet d'un examen détaillé. Les principaux écarts concernent notamment l'énergie, l'eau et l'électricité, l'entretien des bâtiments et installations sportives, les honoraires, les équipements et matériels, les

prestations liées aux manifestations, les espaces verts ainsi que les piscines et patinoires.

Certains écarts résultent également du décalage de projets sur 2026, notamment dans le domaine du padel.

3.1 Subventions

Les écarts concernant les subventions s'expliquent notamment par des projets reportés, une utilisation inférieure aux prévisions de certaines prestations, des postes non pourvus, des demandes de subvention inférieures au budget et l'évolution des critères d'attribution.

4 Demandes et préoccupations exprimées lors de la séance du 30 avril

Les membres de la commission ont notamment demandé des précisions sur les subventions culturelles, les imputations internes et le suivi des dépenses sportives. Une demande a été formulée afin d'obtenir davantage de détails sur les subventions regroupées sous la rubrique « culture non mentionnée ailleurs ».

Une demande d'explication a également porté sur les différences entre les imputations internes positives et négatives dans les comptes des médias. Il a été expliqué que ces écarts étaient liés notamment à la construction du budget et à l'évolution des conventions de financement.

Les différents écarts concernant les installations sportives, l'entretien, les honoraires et les projets reportés ont fait l'objet d'un examen détaillé afin de comprendre leur origine et leur impact sur les comptes.

5 Situation financière générale

Lors de la séance du 6 mai, les principaux chiffres des comptes 2025 ont été présentés.

Les recettes s'élèvent à environ CHF 179,99 millions, contre CHF 198,91 millions en 2024. Les charges atteignent environ CHF 157,14 millions, contre CHF 164,36 millions en 2024. Le résultat de l'exercice s'établit ainsi à CHF 22,84 millions, contre CHF 34,55 millions en 2024.

La dette communale diminue de CHF 57 millions à CHF 52 millions. Les recettes fiscales diminuent également : personnes physiques -11 % et personnes morales -13 %. La baisse s'explique notamment par la normalisation de recettes exceptionnelles enregistrées les années précédentes.

6 Bilan et trésorerie

Le bilan au 31 décembre 2025 présente un total d'environ CHF 502,9 millions, contre CHF 494,3 millions en 2024. Le patrimoine financier s'élève à environ CHF 240 millions, tandis que le patrimoine administratif atteint environ CHF 263 millions. Le capital propre s'établit à environ CHF 419,7 millions.

Le flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle s'élève à environ CHF 26,24 millions. Les investissements représentent toutefois une sortie de trésorerie importante, avec notamment près de CHF 24,15 millions consacrés aux immobilisations corporelles.

7 Provisions et charges de personnel

La provision destinée à couvrir les heures supplémentaires et les vacances non prises atteint environ CHF 1,92 million au 31 décembre 2025. Elle a augmenté d'environ CHF 79'900 durant l'exercice.

Plusieurs questions ont été posées : à combien d'ETP correspondent les heures supplémentaires comptabilisées, où sont comptabilisées les vacances non prises, si le nombre moyen d'heures supplémentaires par collaborateur correspond réellement à la situation et si la surcharge des services peut être considérée comme maîtrisée. Il a été précisé que les vacances non prises sont intégrées dans la provision concernée. Certains services, notamment les finances et les ressources humaines, connaissent encore une surcharge chronique liée principalement aux absences de longue durée et aux difficultés de recrutement. Une remarque a également été formulée concernant la nécessité d'anticiper davantage les absences afin d'éviter une surcharge excessive du personnel et, lorsque cela est nécessaire, de privilégier des engagements durables plutôt que des solutions temporaires.

8 Participations et garanties

Les principales participations financières de la commune concernent notamment des établissements financiers et les services industriels. La commune bénéficie également de plusieurs garanties et engagements conditionnels. Le montant total des garanties octroyées au 31 décembre 2025 atteint environ CHF 8,25 millions. Les engagements liés à la prévoyance professionnelle ont également été présentés et examinés sous l'angle des engagements potentiels pour la commune.

8.1 Demande concernant les critères de durabilité

Une question a été posée concernant le respect des principes de durabilité et des droits humains dans le cadre des investissements et placements financiers. Il a été indiqué que les emprunts sont principalement réalisés auprès d'institutions suisses et que les placements et contreparties sont examinés sous l'angle de leur sécurité et de leur fiabilité.

9 Investissements et crédits d'engagement

La commission a examiné en détail les crédits d'investissement clôturés ou encore ouverts. Plusieurs projets ont présenté des économies, tandis que certains ont enregistré des dépassements.

Parmi les principales situations relevées figurent notamment la rénovation d'infrastructures scolaires, l'acquisition et le remplacement de véhicules, l'installation de véhicules électriques, la réalisation d'écopoints, la rénovation et l'extension d'écoles, la réalisation de terrains de padel, le projet du Cœur de cité, les infrastructures sportives, les réseaux routiers et l'assainissement, la transition énergétique des bâtiments et les infrastructures informatiques.

Certains dépassements sont liés à l'évolution de la TVA, aux coûts de raccordement ou à des adaptations techniques. Plusieurs projets restent ouverts en raison de travaux encore en cours ou de procédures administratives non finalisées.

10 Endettement et coûts financiers

Au 31 décembre 2025, la dette communale s'élève à environ CHF 52 millions. Le taux d'intérêt moyen augmente à 1,14 %, contre 1,04 % en 2024. Les intérêts versés atteignent environ CHF 593'000, mais restent pratiquement compensés par les revenus des placements.

Une question a été posée concernant le recours au leasing plutôt qu'à l'achat direct de certains équipements communaux. Il a été expliqué que le leasing avait notamment permis de tester certains équipements avant d'envisager éventuellement leur acquisition définitive.

11 Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers prévus par le modèle comptable MCH2 ont été présentés. Il a été précisé qu'ils sont surtout pertinents lorsqu'ils sont analysés sur plusieurs années et en comparaison avec d'autres communes, en tenant compte du contexte des investissements.

La situation financière de la commune est considérée comme globalement très favorable, même si certains indicateurs évoluent à la baisse. Une question a notamment été soulevée concernant l'augmentation de la dette moyenne par habitant et son interprétation.

12 Crédits budgétaires supplémentaires

Les crédits budgétaires supplémentaires 2025 ont également été examinés. Les principaux dépassements concernent notamment les services généraux, les questions juridiques, le service du feu, la formation professionnelle, la santé publique, la famille et la jeunesse, l'aide sociale, la circulation routière, l'approvisionnement en eau, la gestion des déchets, la protection de l'environnement, les impôts et l'administration de la fortune et de la dette.

Un dépassement particulièrement important concerne le domaine famille et jeunesse, notamment en raison des heures supplémentaires effectuées pour assurer les remplacements liés aux absences et aux postes vacants.

13 Évolution générale des comptes

L'analyse sur la période 2018-2025 permet de constater une augmentation de la population, une augmentation du nombre d'enfants scolarisés, une légère progression du nombre de places de crèche à la journée, une augmentation des ETP fixes, une diminution des recettes par rapport à 2024, une diminution des charges, une diminution du résultat, une diminution de la dette et un degré d'autofinancement toujours élevé.

La baisse des recettes fiscales des personnes physiques et morales constitue un élément important de l'évolution des comptes 2025.

14 Nouvelle présentation des comptes par prestations

Une nouvelle présentation des comptes par prestations a été introduite afin de permettre une lecture plus transversale des dépenses selon les grands thèmes de l'activité communale.

Plusieurs demandes ont été formulées : obtenir un niveau de détail plus important, connaître la classification utilisée, confirmer que le tableau concerne bien les frais de fonctionnement et comprendre les différences de coûts entre certaines écoles.

Il a été expliqué que la classification repose sur les fonctions et que le tableau a été compilé manuellement. Un développement ultérieur pourrait permettre d'automatiser cette présentation et de l'intégrer aux annexes des comptes.

Une attention particulière a été demandée concernant les différences de coûts constatées entre certaines écoles, lesquelles peuvent notamment s'expliquer par les amortissements.

15 Approbation des comptes 2025

À l'issue de l'examen, deux délibérations ont été soumises au préavis de la commission :

- Délibération 2026-10 : relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et aux moyens de les couvrir — acceptée à l'unanimité.

- Délibération 2026-09 : relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025 — acceptée à l'unanimité.

16 Conclusion générale

L'examen des comptes 2025 fait ressortir une situation financière globalement saine et favorable.

La commune clôt l'exercice avec un résultat positif de CHF 22,84 millions, une dette ramenée à CHF 52 millions, un capital propre de près de CHF 420 millions et un degré d'autofinancement qui demeure élevé.

Les principaux points d'attention identifiés au cours des séances concernent toutefois :

1. la baisse des recettes fiscales, notamment des personnes physiques et morales ;
2. la diminution du résultat par rapport à 2024 ;
3. la surcharge persistante de certains services, en particulier les finances et les ressources humaines ;
4. le suivi des heures supplémentaires et des absences ;
5. la maîtrise des coûts d'entretien et d'investissement ;
6. le suivi des nombreux crédits d'engagement encore ouverts ;
7. l'évolution des engagements de prévoyance ;
8. la nécessité d'améliorer et d'automatiser la présentation des comptes par prestations ;
9. le suivi des dépassements budgétaires et leur justification ;
10. la comparaison dans le temps des indicateurs financiers afin d'évaluer correctement l'évolution de la situation communale.

Les membres de la commission ont également formulé plusieurs demandes visant à obtenir davantage de transparence et de détails sur certaines dépenses, subventions, imputations internes, investissements et coûts par prestation.

Au terme des travaux, les deux délibérations relatives aux crédits complémentaires et à l'approbation des comptes annuels 2025 ont été acceptées à l'unanimité.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Deluermoz** met aux voix la **Délibération n° 2026-09a**,

sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025

Vu que, conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettres d et f (LAC), le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir;

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC);

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal;

Vu le rapport de la commission des finances;

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'art. 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 juin 2026,

D E C I D E
PAR 21 OUI ET 3 ABSTENTIONS

1. d'approuver les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération,
2. d'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de CHF 157'144'416.88 (dont à déduire les imputations internes de CHF 762'121.77, soit net CHF 156'382'295.11) aux charges et de CHF 179'988'858.88 (dont à déduire les imputations internes de CHF 762'121.77, soit net CHF 179'226'737.11) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 22'844'442. Cet excédent de revenus est lié en sa totalité au résultat opérationnel,
3. d'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de CHF 28'021'094.41 aux dépenses et de CHF 2'353'125.26 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 25'667'969.15,
4. d'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 502'900'560.19,
5. d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de CHF 8'426'886.80 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes,
6. que ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

* * *

8. Délibération n° 2026-10a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir. Rapport de la commission finances élargie

Mme Deluermoz met aux voix la **Délibération n° 2026-10a**,

sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le tableau ci-dessous qui résume les dépassements des crédits d'engagement clôturés au 31.12.2025 :

N° Délib.	Objet	Commentaires 2025 + explications dépassement/économie	Date délib.	Crédit brut voté	Dépassement / économie	Dépenses cumulées au 31.12.2025
D-2022-11a	Crédit de CHF 150'000.- en vue du remplacement et de l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes pour le service du feu et d'un véhicule de transport de matériel pour le service de la protection civile.	Les véhicules ont été livrés et facturés. Un changement de directive européenne a entraîné un surcoût. Annonce de dépassement estimatif faite au CM du 21.11.2023. Terminée, à clôturer au 31.12.2025.	11.10.2022	150'000	-9'302	159'302
D-2020-16a	Crédit de CHF 2'100'000.- destiné à financer le remplacement de deux camions de levée sélective des déchets à moteurs thermiques par deux camions à propulsion électrique pour répondre aux besoins du service de l'environnement	Factures camions électriques soldées en 2025. Il y a eu un dépassement en raison de l'installation de raccordement et du changement de taux de TVA. Dépassement de 1.02% annoncé au CM du 30.04.2024. Terminée, à clôturer au 31.12.2025.	17.11.2020	2'100'000	-21'506	2'121'506
				2'250'000	-30'807	2'280'807

Vu le rapport de la commission des finances;

Vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 juin 2026,

D E C I D E PAR 21 OUI ET 3 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 30'807.- pour couvrir les dépassements,
2. d'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.

* * *

Pause de 20h05 à 20h55.

9. Délibération n° 2026-13a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'150'000.- en vue du réaménagement des places de jeux, à savoir celles de Meyrin Cité, du Jardin botanique alpin et du parc des Vernes. Rapport de la commission durabilité et climat

Mme Tavares procède à la lecture du rapport de M. Nobs, excusé :

«La Commission durabilité et climat, présidée par Mme Geneviève Reynaud s'est réunie le 4 juin 2026 afin d'examiner la délibération n° 2026-13 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'150'000.- destiné au réaménagement des places de jeux de Meyrin-Cité, du Jardin botanique alpin et du parc des Vernes.

Le Conseil administratif, représenté par M. Laurent Tremblet, ainsi que Mme Alexandrine Hamm, responsable du service paysage et biodiversité, ont présenté le projet.

Celui-ci s'inscrit dans un programme pluriannuel de rénovation des places de jeux communales, élaboré à la suite d'un inventaire complet réalisé en 2023 et 2024. Les trois sites retenus ont été identifiés comme prioritaires en raison du vieillissement des installations et des besoins exprimés par la population.

Les projets prévoient la modernisation des équipements, l'amélioration de l'accessibilité, le renforcement de l'ombrage et de la végétalisation, ainsi que la création d'espaces favorisant le jeu, la convivialité et les rencontres intergénérationnelles. Les aménagements résultent d'une importante démarche participative menée auprès des habitants et des enfants, ayant permis de recueillir plus d'une centaine de contributions.

Au cours des discussions, les commissaires ont notamment abordé les questions relatives au choix des revêtements amortissants en caoutchouc recyclé, à leur impact environnemental, aux nuisances sonores potentielles de certains équipements, à l'accessibilité des espaces publics, à la visibilité des fontaines d'eau potable ainsi qu'à la fréquentation future des différents sites. Des précisions ont également été apportées concernant la réduction du coût global du projet, initialement estimé à près de CHF 4 millions, puis ramené à CHF 2,15 millions grâce à diverses optimisations budgétaires et au retrait d'un quatrième projet de place de jeux.

Aucun amendement n'a été déposé ni soumis au vote durant les travaux de la commission. La commission a donc procédé directement au vote sur le préavis relatif à la délibération n° 2026-13.

Résultat du vote : 10 oui (3 S ; 2 Ve ; 1 PLR ; 2 LC-VL ; 2 MCG) et 2 abstentions (2 UDC).

Au vu de ces résultats, la Commission durabilité et climat a préavisé favorablement la délibération n° 2026-13 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'150'000.- en vue du réaménagement des places de jeux de Meyrin-Cité, du Jardin botanique alpin et du parc des Vernes, et recommande son adoption par le Conseil municipal. »

Mme Deluermoz annonce avoir reçu deux amendements de la part du groupe des Verts :

- 1. De demander au Conseil administratif d'intégrer l'installation d'un point d'eau potable sur chacune des places de jeux concernées qui n'en disposerait pas déjà à proximité immédiate, ou au plus proche en fonction des canalisations disponibles,*
- 2. De demander au Conseil administratif de prévoir une signalétique claire indiquant les toilettes publiques les plus proches lorsque celles-ci n'existent pas directement sur le site.*

Mme Reynaud indique que les amendements ont pour objectifs d'améliorer concrètement l'accessibilité, le confort et l'inclusion des places de jeux. Elle explique qu'il est demandé d'intégrer un point d'eau potable dans chaque place de jeux, pour des questions d'ordre sanitaire et de santé publique. Elle relève que les épisodes de chaleurs sont de plus en plus fréquents et persistants et que les enfants en particulier doivent pouvoir s'hydrater. Elle relève que l'absence de point d'eau limite la durée de fréquentation des lieux et le confort des familles. Enfin, elle souligne que favoriser l'accès à l'eau potable gratuite réduit le recours aux boissons en bouteille en plastique et donc les déchets en

plastique. Concernant l'accès aux sanitaires, il s'agit de demander une signalétique claire qui indique les sanitaires publics les plus proches, lorsque ceux-ci ne sont pas directement présents sur le site. Elle explique que l'absence de toilettes pour les familles avec jeunes enfants constitue souvent un frein majeur à l'utilisation des places de jeux ; elle ajoute que pour les personnes âgées et accompagnantes, il s'agit d'une question de dignité et de confort ; enfin, pour l'inclusivité des espaces publics, notamment pour les personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, elle observe que lorsque des toilettes ne sont pas indiquées, elles sont alors invisibles ; une simple signalétique permet donc, selon elle, une amélioration immédiate à coûts réduits.

M. Fontanini remercie les auteurs du rapport et des deux amendements ; il se demande toutefois si les points d'eau actuellement absents et demandés ici constitueraient un frein majeur d'ordre technique à l'avancée du projet.

M. Tremblet répond qu'il n'y a qu'une place de jeux sur les 3 concernées qui n'est pas équipée de point d'eau ; il précise que le but du point d'eau est de remplacer l'absence de fraîcheur et explique que la place des Vernes est justement ombragée, raison pour laquelle il n'a pas été prévu d'y construire un point d'eau. Il observe en outre qu'il n'y a pas de canalisation à cet endroit et donc que l'ajout d'un point d'eau est certes réalisable, mais sans doute à un coût élevé. Il précise enfin qu'il existe un point d'eau et des toilettes au Work Out situé à environ 50 mètres.

M. Fontanini pense donc qu'un bon signallement suffirait à répondre aux demandes de ces 2 amendements.

M. Busset indique que son groupe est restrictif quant à l'installation de point d'eau sur la place des Vernes, compte tenu des coûts supplémentaires liés et par ailleurs à la proximité d'un point d'eau déjà existant ; il indique que son groupe refusera donc cet amendement.

Mme Barona Garcés ajoute que, dans ce parc, il manque en effet une signalétique vers le point d'eau et les toilettes du work-out ; elle pense que les insalubrités existantes sont notamment dues à cette absence.

Mme Reynaud relève que toutes les interventions se concentrent sur le parc des Vernes ; elle précise que l'amendement concerne toutefois aussi d'autres lieux ; elle ajoute que les travaux prévus sur l'avenue de Vaudagne par exemple seront l'occasion d'ajouter un point d'eau supplémentaire.

M. Frehner indique que le PLR ne s'opposera pas à l'amendement sur la signalétique, mais ne votera toutefois pas celui concernant les points d'eau.

Mme Deluermoz soumet au vote **l'amendement Ve n° 1**, lequel est accepté par 17 oui, 2 abstentions et 7 non.

Mme Deluermoz soumet au vote **l'amendement Ve n° 2**, lequel est accepté par 26 oui, soit à l'unanimité.

M. Fontanini donne lecture de la prise de position du PS :

« La délibération n°2026-13a mérite un soutien clair ; le projet de réaménagement de 3 places de jeux témoigne d'une vision cohérente, participative et tournée vers l'ensemble de la population meyrinoise, des plus jeunes aux seniors.

En commission, le Parti socialiste a entre autres soulevé la question d'une identification du parc des Vernes comme espace public à part entière, aujourd'hui trop peu visible et principalement fréquenté par les riverains immédiats. Cette remarque a permis de mettre en lumière un enjeu important : les futurs aménagements de la rue des Vernes, avec leurs cheminements et espaces publics repensés contribueront à mieux intégrer ce parc dans le réseau des espaces communaux.

Nous avons aussi posé une question de fond sur la pertinence de rénover la zone intergénérationnelle de Meyrin-Cité, jugée peu fréquentée, et sur l'opportunité de renforcer plutôt l'offre autour du Hobbyland, appelé « terrain jaune » par les jeunes utilisateurs, en ajoutant par exemple un deuxième terrain pour le basket ou pour le hockey sur roulettes.

La réponse apportée conjointement par le conseiller administratif de tutelle et l'administration a été que l'objectif n'est pas de dupliquer l'existant, mais de compléter l'offre pour toucher des publics plus larges. Les personnes âgées consultées ont exprimé un intérêt réel pour cet espace, non comme un lieu sportif, mais comme un lieu de rencontre et de détente. Le projet vise précisément à créer un environnement confortable, ombragé et inclusif, propice aux échanges entre générations. Quant aux jeunes fréquentant le terrain jaune, ils ont bien été associés à la démarche participative et de nouveaux équipements à vocation sportive leur ouvriront des activités complémentaires au football.

Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste de Meyrin-Cointrin va soutenir cette délibération qui concrétise une démarche participative sérieuse, répond à des besoins réels et améliore durablement la qualité de vie des Meyrinoises et Meyrinois de tous âges, tout en veillant à la suite des réaménagements prévus, notamment à celui de la place située derrière le centre commercial, future place Jane-Mary-Taylor, qui comprendra notamment le Salto de l'Escargot, le skate-park, ainsi qu'une place de jeux intégrant des jeux d'eau, de plus en plus nécessaires au vu de l'évolution climatique que nous vivons. »

M. Busset donne lecture de la prise de position de son groupe :

« Le groupe LC-VL accueille favorablement ce réaménagement de places de jeux en raison de nombreux besoins qui ont été révélés dans l'analyse réalisée par les services concernés, soit l'état de vétusté, de non-conformité aux normes de sécurité et d'adéquation aux besoins actuels de la population. Une hiérarchie dans les temps de rénovation a été établie et les sites que nous traitons aujourd'hui sont les plus urgents à rénover.

Des avant-projets ont d'abord été réalisés, accompagnés par un bureau spécialisé, par des rencontres avec les habitants, sous la coordination du service communal Solidarités et cohésion sociale. Il en a été résulté des programmes adaptés aux lieux des espaces concernés dénommés « In the

Wood » pour le parc des Vernes, « La Tour végétale » pour le Jardin botanique alpin et « SPACE M » pour Meyrin Cité.

Pour toutes ces raisons, nous voterons Oui à cette délibération.

Quant aux amendements du groupe des Verts, nous refuserons le premier relatif à l'ajout d'un point d'eau au parc des Vernes. Cela nécessiterait de lourds travaux pour ce faire, travaux qui alourdiraient le crédit proposé ce soir avec des conséquences financières et politiques de renvoi en commission. Cela alors qu'un point d'eau tout proche existe déjà aux toilettes du Work out de Corzon. Il suffit de traverser la rue Vaudagne par le passage pour piétons et monter les escaliers !

En revanche, nous accepterons le second amendement s'agissant d'indiquer les toilettes les plus proches sur les trois places de jeux.

Nous vous recommandons donc de nous suivre dans cette voie. »

Mme Reynaud donne lecture de la prise de position des Vert.e.s :

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Notre groupe soutient la demande de crédit de construction destinée à réaménager les trois places des jeux de Meyrin Cité ainsi que l'espace intergénérationnel, la place de jeux du Jardin Alpin ainsi que celui du parc des Vernes situé à l'angle de l'avenue Vaudagne et la rue des Vernes.

Ces travaux constituent une étape importante pour la qualité de vie à Meyrin et s'inscrivent dans une démarche cohérente et bienvenue de modernisation et d'adaptation des infrastructures communales. Nous souhaitons souligner plusieurs points positifs, à savoir :

- Une vision globale et planifiée des places de jeux : un inventaire détaillé des 41 places de jeux et une priorisation des interventions a été effectuée par l'administration.
- Une démarche participative : les projets ont été élaborés avec les habitant.e.s, en particulier les enfants, ce qui garantit une bonne adéquation aux usages réels.
- Une attention à l'inclusivité : des équipements accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été intégrés
- Des projets différenciés et adaptés aux sites : chaque place répond à des besoins spécifiques (petite enfance, adolescents, nature, sport, etc.), ce qui renforce l'offre communale.
- Un coût maîtrisé : le budget a été optimisé, passant d'environ CHF 4 millions à CHF 2,15 millions tout en préservant sa qualité.

Afin de renforcer la qualité globale du projet, notre groupe formule les demandes suivantes :

- Gestion des nuisances (notamment sonores) : certains équipements peuvent générer des conflits d'usage avec le voisinage et doivent être soigneusement choisis.
- Choix des matériaux : notre groupe s'oppose à l'utilisation de caoutchouc recyclé comme revêtement de place de jeux. Malgré son image « recyclée », ce matériau reste pétrosourcé, génère des microplastiques par usure, entraîne une perméabilisation du sol et contribue à l'échauffement des surfaces. Il participe ainsi aux îlots de chaleur et va à l'encontre des objectifs climatiques et de qualité des espaces publics. À

l'inverse, les revêtements naturels (copeaux de bois, sable, surfaces végétalisées) sont perméables, nettement moins chauffants, peuvent être recyclés en fin de vie et sont mieux alignés avec les exigences de durabilité, de santé publique et de biodiversité. En conséquence, notre groupe demande de privilégier des solutions naturelles et perméables, adaptées aux exigences climatiques actuelles.

- *Points d'eau : il ressort que la commune dispose d'environ 40 points d'eau, dont une forte concentration aux Vergers (en lien avec les potagers urbains), tandis que certains secteurs restent peu équipés. Nous demandons de prévoir des fontaines d'eau potable sur toutes les places de jeux qui n'en disposent pas encore, et plus largement d'augmenter leur répartition sur l'ensemble du territoire communal.*
- *Toilettes publiques : notre groupe demande d'intégrer des sanitaires à proximité des principales places de jeux, afin d'améliorer le confort des familles et la durée d'utilisation des espaces.*
- *Renforcer la signalétique : nous demandons de renforcer la signalétique des places de jeux et des équipements associés (points d'eau, toilettes, règles d'usage).*

En conclusion, sous réserve des points d'attention évoqués et des amendements déposés, notre groupe soutient pleinement cette délibération et vous invite à l'accepter. »

M. Baeriswyl donne lecture de la prise de position du groupe LJS :

« Notre groupe est favorable à cette délibération.

LJS tient à souligner les démarches qui ont été bien faites. Premièrement, le travail de fond : avant de dépenser, la Commune a réalisé un inventaire complet de ses 41 places de jeux, hiérarchisé les priorités et ciblé les trois sites qui ne pouvaient plus attendre. C'est de la gestion sérieuse. Deuxièmement, la démarche participative : les projets ont été construits avec les habitants et les enfants, pas imposés d'en haut. Le résultat, ce sont trois sites avec des identités distinctes qui collent aux usages réels. On ne rénove pas pour rénover, on rénove pour que ça serve.

Cela dit, notre groupe restera attentif sur deux points. La zone ados de Meyrin-Cité n'est pas encore définie — sa conception est renvoyée à des ateliers futurs, liés au projet place Jean-Marie-Taylor. Nous l'acceptons, mais nous serons clairs : cette zone doit être livrée dans l'enveloppe de ce crédit, sans dépassement. Par ailleurs, une place d'eau est évoquée sans chiffrage. C'est un poste coûteux à l'usage — fontainerie, hivernage, entretien. Nous voulons être consultés avant que des engagements soient pris là-dessus.

Ces réserves étant posées, nous votons oui et invitons le Conseil à en faire autant. Je vous remercie.»

M. Frehner indique que son groupe votera en faveur de cette délibération compte tenu de la mise en conformité des installations et pour le bien-être de la population, tout simplement.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Deluermoz** met aux voix la **Délibération n° 2026-13a ainsi amendée,**

**relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'150'000.-
en vue du réaménagement des places de jeux, à savoir celles de Meyrin
Cité, du Jardin botanique alpin et du parc des Vernes**

Vu l'exposé des motifs ci-après ;

Vu la volonté de la commune de Meyrin de favoriser la qualité de vie, le bien-être des habitants et le développement harmonieux des espaces publics ;

Vu la nécessité de proposer des lieux de rencontre, de loisirs et de détente adaptés aux enfants et aux familles, répartis de manière équilibrée sur le territoire communal ;

Vu la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI), ainsi que son règlement d'application (RCI), encadrant la réalisation d'aménagements extérieurs sur le territoire communal ;

Vu les normes de sécurité en vigueur relatives aux places de jeux, notamment les normes SN EN 1176 et SN EN 1177 applicables aux équipements et aux surfaces amortissantes ;

Vu les recommandations du Bureau de prévention des accidents (BPA) concernant la conception et la sécurité des aires de jeux ;

Vu la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), encourageant l'accessibilité des espaces publics à toutes et tous ;

Vu la politique cantonale en matière d'arborisation et de végétalisation, notamment les objectifs visant à renforcer la couverture arborée, à lutter contre les îlots de chaleur et à favoriser la biodiversité en milieu urbain ;

Vu le rapport de la commission durabilité et climat ;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 juin 2026,

**D E C I D E
PAR 26 OUI SOIT A L'UNANIMITE**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 2'150'000.-** destiné à l'ouverture d'un crédit de construction en vue du réaménagement des places de jeux, à savoir celles de Meyrin Cité, du Jardin botanique alpin et du Parc des Vernes afin de réaliser les travaux de construction/réfection de ces diverses places de jeux,
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, sous rubrique 34.14.

3. D'amortir cette dépense nette de CHF 2'150'000.- au moyen de 10 annuités, sous la rubrique n° 34.33 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2'029.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'150'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.
5. De demander au Conseil administratif d'intégrer l'installation d'un point d'eau potable sur chacune des places de jeux concernées qui n'en disposerait pas déjà à proximité immédiate, ou au plus proche en fonction des canalisations disponibles,
6. De demander au Conseil administratif de prévoir une signalétique claire indiquant les toilettes publiques les plus proches lorsque celles-ci n'existent pas directement sur le site.

* * *

10. Délibération n° 2026-14a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 4'985'000.- en vue de la réalisation de deux EVE (espaces de vie enfantine) de 90 places, d'un lieu polyvalent à vocation multigénérationnelle, d'une Maison de l'alimentation, d'une esplanade et d'un parc sur le site de Corzon. Rapport de commission travaux publics et entretien des bâtiments

Mme Lüthi procède à la lecture de son rapport de commission :

« La commission Travaux publics et entretiens des bâtiments s'est réunie le 03 juin 2026 sous la présidence de M. HAGMANN André et en présence de Mesdames KOVACS Isabelle, responsable du service de Petite Enfance et Famille ; BARON LEVRAT Stéphanie, responsable du service Solidarités et Cohésion sociale et en présence de Messieurs BOCCARD Damien, Conseiller administratif (CA), SCHEMEL Jacob, responsable de projets architecture ; BALSIGER Olivier, co-responsable du service UTE ; SOLAI Jean-Marc, Secrétaire général.

Le but est de traiter la délibération n° 2026-14 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 4'985'000.- en vue de la réalisation, sur le site Corzon, de deux espaces de vie enfantine (EVES) de 90 places chacun, d'un local de Protection Civile (PC), d'un lieu polyvalent et multigénérationnel, d'une Maison de l'alimentation, d'une esplanade et d'un parc public.

M. le conseiller administratif explique que le cadre de la délibération fait suite à l'Image directrice de la zone Corzon. Son programme répond par excellence au programme législatif 2025-2030 qui prévoit la valorisation des espaces publics. Il encourage la création d'une commission ad hoc dédiée à ce projet puis retrace l'historique du site qui montre une évolution depuis 1962 au 2024. Il indique que cette évolution marque le changement dans l'orientation du projet Corzon.

En effet, le présent projet s'est réalisé avec une démarche de concertation avec plusieurs organismes impliqués ou concernés de près ou de loin. Cela a permis

d'atteindre un dessein équilibré du site. Il est ouvert et végétalisé, à vocation sociale et sportive.

M. SCHEMEL poursuit en mentionnant que la surface du site est de 19'000 m² dont on a privilégié une densification faible avec des gabarits de bâtiments bas. Quant au programme, on prévoit un site pour les usages précités. Il souligne que le plan proposé permet une cohabitation harmonieuse entre toutes les activités proposées. M. le CA ajoute que le programme proposé sera alimenté par la Commission ad hoc qui complètera le cahier de charge des mandataires. M. SCHEMEL explique chaque activité du programme, la surface qu'elle occupera et son coût estimatif d'étude.

Un commissaire des Verts constate que le terrain est sous utilisé. Il demande d'augmenter la surface de la Maison de l'alimentation à 1'000 m² au lieu des 850 m². De plus, il désire savoir ce qu'il en est de la cuisine centrale puisque le projet ne présente qu'une cuisine locale. Par rapport à la sous exploitation du terrain, M. SCHEMEL répond que l'on peut faire la surélévation sur le bâtiment des EVE, tandis que pour les autres bâtiments, il faut faire la demande mais cela pose des contraintes structurelles. M. SOLAI ajoute que le programme alimentation a été conçu en concertation avec la Fondation Qualité de vie de Quartier (QVQ) et que la surface proposée a été étudiée. Quant à la surélévation des bâtiments, il précise que le projet est fait de telle manière à éviter tout éventuel recours contre sa réalisation. Mme KOVACS répond à la question de la cuisine centrale en soulignant la nécessité de maintenir des cuisines locales accessibles aux EVE, contrairement aux écoles qui peuvent avoir des cuisines centralisées.

Un commissaire LR. aimerait comprendre comment on peut produire des repas à 180 enfants avec une cuisine de 85 m². Il souhaiterait savoir s'il y a eu une réflexion sur la réaffectation de la Maison de l'alimentation au cas où elle ne fonctionnerait pas. M. le Président rappelle que les locaux sont modulables. M. SCHEMEL répond que l'on s'est basé sur la surface de la cuisine de Monthoux en la multipliant par 1,5 et en cas de besoin, la surface peut être adaptée.

Une commissaire S s'interroge sur comment les espaces étaient imaginés et s'il y a eu des contacts à cet effet. Il est répondu que des contacts formels et informels ont eu lieu, entre autres, avec le parascolaire, la FASe, le CEFAM, la Maison meyrinoise ou encore la visite de la Maison de l'alimentation à Lyon, d'où la réflexion sur la création d'un lieu qui répond avec satisfaction aux besoins des habitants. Par rapport à sa question s'il y a une possibilité de visiter Champ Ravy à Plan-les-Ouates afin de s'inspirer de ce qui est fait, il est répondu par l'affirmative.

La même commissaire aimerait savoir si le partenariat pour la Maison de l'alimentation peut se faire sur la base d'une offre et l'analyse des situations des postulants afin d'éviter de privilégier certains organismes. Il est expliqué que le projet ne présente que des propositions et aucun partenariat n'est encore défini juridiquement. Pour finir, elle demande si la localisation du PC sous les crèches ne sera pas dérangeante pour les enfants. Il est répondu que cela ne pose aucun problème car il n'y a aucune interaction entre les deux activités, comme c'est le cas actuel de plusieurs PC situés au sous-sol de certaines écoles.

Le commissaire Ve questionne sur les types de problèmes qui risquent d'affecter les différentes instances parcourant le projet. M. BALSIGER répond qu'il y a des enjeux partagés avec le Conseil municipal en rappelant que ce qui est proposé présente un programme intentionnel et qu'il est possible de

rencontrer des contraintes en cours de réalisation. Toutefois, le programme est bien structuré et cadré ce qui permettra son avancement sans problème majeur. Par rapport à sa remarque concernant la constitution de la commission ad hoc, il est précisé que la question se discutera après le vote de la délibération.

M. le Président souhaiterait savoir si des toilettes publiques sont prévues dans le site. M. SCHEMEL affirme que oui. Quant à sa question concernant la surveillance du délai de livraison il est répondu que le travail ira vite car plusieurs démarches vont se faire en parallèle. Par rapport à sa question concernant le type de matériaux que l'on peut récupérer. M. SCHEMEL répond qu'il s'agit plus particulièrement du matériau de revêtement du sol. À ce propos, M. le Président suggère à ce que la Commune contacte (via la Chambre Genevoise Immobilière) des entreprises qui ont des démolitions à faire, dans le but d'acquérir des matériaux à des prix intéressants. M. SCHEMEL confirme d'en prendre note.

Un commissaire des LR interroge sur l'avancement du projet du EMS de Champs-Fréchets. À ce propos, M. le Président suggère de faire une commission ad hoc Corzon en intégrant ce projet. Il propose d'entamer une discussion avec les propriétaires des parkings. Le conseiller administratif répond qu'actuellement il y a des échanges avec le propriétaire du centre commercial afin de favoriser l'acquisition à un prix favorable. La Commune collabore avec la Fondation des EMS qui participe à l'étude de l'Image directrice. De plus, des échanges avec le Canton de Genève ont eu lieu. Selon lui, ce projet avance dans le bon sens, il appuie l'idée de ne pas mélanger le projet Corzon avec celui de Champs-Fréchets en confirmant qu'ils sont assurés en parallèle.

Un commissaire S demande si un abri PC est prévu au nouveau Collège Noëlla-Rouget à la Gravière. M. SCHEMEL répond par non. À ce sujet, le commissaire V désire savoir si les abris PC auront un autre usage en plus de leur utilisation habituelle. Il est répondu que pour des raisons de sécurité, ces locaux n'ont pas d'autres usages.

La commission n'ayant plus de questions, M. le conseiller administratif propose d'amender la délibération dans le but de permettre la constitution d'une commission ad hoc. M. le président soumet au vote l'amendement. Il est accepté à l'unanimité. Ensuite, il passe au vote du préavis de la délibération 2026-14 amendée.

Le préavis est favorable avec un vote positif à l'unanimité. »

M. Bucher donne lecture de la prise de position des Vert.e.s :

« Merci Madame la présidente, bonjour à toutes et à tous,
Ce soir nous ne reprendrons pas l'ensemble de la position que nous avons développée en novembre dernier, au moment de valider l'image directrice du site de Corzon. Notre position a déjà été largement expliquée à cette occasion, et nous invitons les personnes qui le souhaitent à se référer au procès-verbal de cette séance. Voici donc simplement quelques éléments qui nous semblent importants.

Premièrement, Corzon est un site central à Meyrin, situé à la croisée de plusieurs quartiers et bien desservi par les transports publics. Il s'agit d'un des derniers espaces majeurs à aménager dans notre commune, et il mérite donc

un projet ambitieux, cohérent et utile à l'ensemble de la population, ce qui est le cas ici.

Deuxièmement, nous saluons les prestations prévues, en particulier les deux espaces de vie enfantine pour 180 places au total, ainsi que le lieu multigénérationnel, notamment pour les jeunes, cela doit rester la priorité. Ces équipements répondent à des besoins réels : des places de crèche, des espaces de rencontre, et aussi un lieu pour les jeunes, qui manquent aujourd'hui d'endroits où se réunir librement.

Troisièmement, la Maison de l'alimentation reste pour nous un élément central du projet. Une alimentation saine, locale, durable et accessible à toutes et tous est une dimension importante de nos politiques communales. Ce lieu doit pouvoir être plus qu'un simple espace de vente : un lieu de rencontre, d'échange, d'apprentissage et de lien social.

Quatrièmement, nous restons vigilants sur la qualité urbanistique et environnementale du projet. Nous avons dit que le site nous semblait sous-exploité et qu'une densification plus ambitieuse aurait permis de libérer davantage d'espace au sol, nous attendons donc que cette étude sache compter suffisamment de mètres carrés pour les différents éléments du projet, surtout qu'il y a eu, de mémoire, unanimité du Conseil municipal à ce sujet. Par ailleurs, nous attendons aussi que les études intègrent les enjeux de pleine terre, d'arborisation, de biodiversité, de surfaces perméables et de qualité des espaces extérieurs.

Enfin, nous rappelons deux attentes formulées en novembre : prévoir une Maison de l'alimentation avec des surfaces suffisantes pour accueillir des projets complémentaires et anticiper, autant que possible, la possibilité de rehausser certains bâtiments à l'avenir.

Pour toutes ces raisons et afin que le projet puisse avancer, les Vert.e.s soutiendront ce crédit d'étude et vous invitent à en faire de même. »

M. Baeriswyl donne lecture de la prise de position du groupe LJS :

« Le groupe LJS soutiendra cette délibération.

Nous saluons la volonté de doter le site de Corzon de nouveaux équipements publics et nous partageons l'objectif de renforcer les infrastructures destinées aux familles et aux habitants. Le projet prévoit notamment la réalisation de deux espaces de vie enfantine totalisant 180 places, ainsi qu'un lieu polyvalent à vocation multigénérationnelle, une Maison de l'alimentation, une esplanade et un parc.

Cependant, nous regrettons que ce projet manque d'ambition en matière d'accueil de la petite enfance.

Le rapport rappelle lui-même qu'à fin 2025, la liste d'attente comptait 435 demandes de places et que le taux d'offre actuel n'est que de 31,6 %, alors que la Fondation pour l'accueil de jour recommande d'atteindre 44 % d'ici 2029.

Dans ce contexte, nous estimons que la création de seulement 180 places sur une parcelle de près de 19'000 m² est clairement sous-dimensionnée. Meyrin manque cruellement de places de crèche et nous considérons qu'une telle réserve foncière aurait dû être mise plus largement au service de cette priorité. Nous nous interrogeons également sur la place importante accordée à l'espace polyvalent à vocation multigénérationnelle. Si nous comprenons l'intérêt de favoriser les échanges entre générations et la cohésion sociale, nous estimons

que les besoins concrets et immédiats des familles meyrinoises auraient dû primer.

Le foncier est une ressource rare. Lorsqu'une commune dispose d'une parcelle de près de 19'000 m², elle doit avoir l'ambition de répondre aux besoins les plus criants de sa population. Sur ce point, nous estimons que le projet présenté aujourd'hui constitue une occasion partiellement manquée.

Nous aurions souhaité un projet plus ambitieux, davantage centré sur l'accueil de la petite enfance et capable de répondre de manière plus volontariste aux besoins réels de notre commune.

Cela étant dit, ce projet va malgré tout dans la bonne direction. Il apportera 180 nouvelles places d'accueil et de nouveaux équipements publics utiles à la population.

Pour ces raisons, le groupe LJS votera cette délibération et recommande au Conseil municipal d'en faire de même. »

M. Lokaj donne lecture de la prise de position du groupe LC-VL :

« A la suite de la présentation des informations relatives au projet Corzon, le groupe LC-VL tient à remercier les services et les intervenants pour la qualité des explications fournies ainsi que pour les éclaircissements apportés sur les différents aspects du projet. Au vu des éléments qui nous ont été présentés, le groupe LC-VL se déclare en accord avec les orientations et les principes exposés. Les informations communiquées permettent d'appréhender le projet de manière satisfaisante, hormis quelques points qui ont déjà été évoqués par mes préopinants. Par ailleurs, compte tenu de l'importance et de l'ampleur du projet Corzon pour le développement de notre commune, nous sommes également favorables à la création d'une commission ad hoc. Celle-ci permettra un suivi approfondi du dossier et favorisera les échanges entre différentes sensibilités politiques et contribuera à garantir un examen rigoureux des différentes étapes du projet. Pour les raisons énumérées, le groupe LC-VL sera favorable à l'amendement proposé.

M. Hagmann donne lecture de la prise de position du groupe LR :

« Je rappelle et précise simplement que le PLR-MC a fait une demande acceptée que toutes les constructions (fondations et murs) soient renforcées pour un éventuel rehaussement futur de tous les immeubles. J'ai précisé également, pour les plaques en béton armé, pour les accès, qu'il conviendra de contacter la société suisse des entrepreneurs et non la chambre immobilière. Le PLR soutient ce projet également. Merci. »

Mme Lüthi donne lecture de la prise de position du PS :

« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Le site de Corzon présente une bonne opportunité pour la Commune. Le projet d'étude qui nous a été présenté reflète un programme bien réfléchi, structuré dans sa planification et dans son organisation.

Les objectifs recherchés par le programme sont atteints par différentes activités. En effet, ce programme comble le manque de certaines infrastructures publiques en répondant aux besoins avérés de Meyrinoises et Meyrinois, que

ça soit au niveau des crèches, au niveau du renforcement de la cohésion sociale par des locaux multifonctionnels avec une interaction multigénérationnelle, ou encore un parc public afin d'encourager le sport en plein air, ou tout simplement mettre à la disposition de la population des lieux de détente.

Le parti socialiste voit dans ce projet, un programme qui, non seulement répond au programme de législature 2025-2030 mais aussi un programme qui s'aligne avec les attentes des habitants. C'est pour toutes ces raisons que nous ne pouvons qu'encourager le Conseil administratif d'aller de l'avant et nous sommes impatients du démarrage de cette étude, comme nous nous réjouissons d'ores et déjà de son retour dans un futur proche.

Donc, c'est avec un grand enthousiasme socialiste que nous voterons favorablement cette délibération. »

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Deluermoz** met aux voix la **Délibération n° 2026-14a amendée,**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 4'985'000.- en vue de la réalisation de deux EVE (espaces de vie enfantine) de 90 places, d'un lieu polyvalent à vocation multigénérationnelle, d'une Maison de l'alimentation, d'une esplanade et d'un parc sur le site de Corzon

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu la délibération n°2022-14a, votée par le Conseil municipal le 28 février 2023, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 400'000.- destiné à l'étude d'une image directrice permettant de dégager une vision globale du site de Corzon (CHF 150'000.-) et à la réalisation d'aménagements réversibles et provisoires (à hauteur de CHF 250'000.-) pour un espace de sport pour toutes et tous sur le terrain de Vaudagne;

Vu la résolution n°2023-07, votée par le Conseil municipal le 12 septembre 2023, validant l'inscription de trois espaces de vie enfantine au plan des investissements et donnant mandat au service de l'urbanisme, travaux publics et énergie d'intégrer 180 places en priorité sur le site de Corzon;

Vu la résolution n° 2025-01a adoptée le 16 décembre 2025 par le Conseil administratif visant à formaliser un programme d'équipements publics et une image directrice pour le développement du site de Corzon;

Vu la résolution n° 2025-02 présentée par Philippus de Koning pour le PLR de Meyrin-Cointrin, Francisco Sanchez pour les Socialistes, Denis Bucher pour les Vertes et les Verts de Meyrin-Cointrin, Cyril Nobs pour l'UDC, Tobias Clerc et, pour les hors partis, Claudine Murciano, Adriana Schweizer et Martin Trippel, affirmant la vision de la Commune pour l'image directrice de Corzon;

Vu la pétition n°2021-04 du 1 décembre 2021 demandant de créer un espace alternatif autogéré pour les jeunes à Meyrin;

Vu le plan directeur communal (PDCom) qui identifie le site de Corzon comme une réserve dédiée à la réalisation d'équipements publics;

Vu la liste d'attente mise à jour par le service petite enfance et familles en décembre 2025, faisant état de 435 demandes de places pour un accueil en EVE ou auprès d'une accueillante familiale de jour;

Vu le taux d'offre actuel de 31,6% alors que la FDAP recommande aux communes un taux de 44% d'ici 2029 ;

Vu le plan d'action familles, enfance et jeunesse élaboré par le service solidarités et cohésion sociale et le service petite enfance et familles en 2024;

Vu le Plan climat cantonal 2030, deuxième génération, adopté par le Conseil d'Etat le 14 avril 2021;

Vu la « Charte climatique et énergétique des villes et des communes » de l'Alliance pour le climat Suisse à laquelle la Commune a adhéré en 2024;

Vu le programme de législature 2025-2030 de la ville de Meyrin intitulé « pour une ville innovante, inclusive et durable »;

Vu le plan des investissements 2025-2035;

Vu le rapport de la commission des travaux publics et entretien des bâtiments;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 juin 2026,

D E C I D E
PAR 24 OUI ET 3 ABSTENTIONS

1. de procéder à une étude pour la réalisation de deux EVE de 90 places, d'un lieu polyvalent à vocation multigénérationnelle, d'une Maison de l'alimentation, d'une esplanade et d'un parc sur le site de Corzon,
2. de proposer la création d'une commission ad hoc Corzon pour la suite du traitement politique de ce dossier,
3. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 4'985'000.-** destiné à cette étude,
4. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
5. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
6. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon,
7. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de **CHF 4'985'000.-** afin de permettre l'exécution de cette étude.

* * *

11. Résolution n° 2026-03 relative à la prise en considération de l'initiative populaire communale « en faveur de la construction de nouvelles places de crèche répondant aux besoins réels des habitants de la Commune de Meyrin ». Rapport de la commission cohésion sociale et petite enfance

Mme Deluermoz indique en préambule que, compte tenu de la nouvelle procédure exigée par le SAFCO et transmise au secrétariat politique dans le courant du semestre, la prise en considération d'une initiative communale par le Conseil municipal ne se fait plus par l'approbation du rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'IN, mais par le vote d'une résolution. Ce changement de pratique étant intervenu entre le renvoi de ce dossier en commission (en l'occurrence le renvoi du rapport du Conseil administratif) et son retour en séance plénière (sous la forme d'une résolution), il est formellement nécessaire que le Conseil municipal se prononce sur l'entrée en matière sur ladite résolution et sur le principe d'un vote immédiat, avant lecture du rapport, prises de position et vote final de cet objet.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme Deluermoz** met aux voix **le principe du vote immédiat**, lequel est accepté par 23 oui et 3 abstentions.

Mme Haas procède à la lecture de son rapport de commission :

La commission cohésion sociale et petite enfance s'est réunie le mardi 12 mai 2026 de 18h30 à 20h sous la présidence de M. Cyril Nobs. La séance a été consacrée au rapport du 16.12.2025 du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative populaire communale « en faveur de la construction de nouvelles places de crèche répondant aux besoins réels des habitants de la Commune de Meyrin ».

La séance s'est tenue en présence de la conseillère administrative Mme Xhevrie Osmani, du représentant de l'initiative M. Alexandre Hyka, de la responsable et de l'administratrice du service petite enfance et familles, Mmes Isabelle Kovacs et Chantal Bauco. La séance s'est déroulée dans un climat tendu, le respect des règles du Code de bonne conduite a dû être rappelé.

Présentation de l'initiative

M. Hyka a présenté l'initiative et rappelé la nécessité de créer des places de crèche supplémentaires à Meyrin. Il a expliqué que la 2e partie de l'initiative qui concerne une subvention de CHF 5000.- par place de crèche créée par des entreprises de la Commune, était issue d'un compromis au sein même du comité d'initiative et qu'ils étaient ouverts à retravailler ce point.

Présentation de la conseillère administrative

La conseillère administrative a indiqué que le conseil administratif rejoint l'initiative dans la mesure où elle prévoit la création de places de crèches. Elle a rappelé que le développement de nouvelles structures d'accueil a déjà fait l'objet d'une résolution votée à l'unanimité par le Conseil municipal le 12 septembre 2023.

Elle a expliqué que la création de 225 places de crèches était prévue d'ici 2032 sur les sites de Corzon, Gilbert et Cointrin, ce qui permettrait de comptabiliser 597 places de crèches à Meyrin et d'absorber une partie de la liste d'attente

laquelle totalisait 371 enfants au 31.12.2025. Ceci représenterait alors un taux de couverture de 50%. (Taux recommandé 44%, taux actuel 32%.) Le CA est mitigé sur le 2e volet de l'initiative qui prévoit une subvention pour la création de place par des entreprises car le montant proposé représenterait uniquement 6% du coût réel et le texte ne prévoit pas de réserver ces places aux meyrinois. Le conseil administratif préavise favorablement l'initiative.

Réponses aux questions des commissaires et préavis de la commission

Aux questions des familles qui n'ont pas de places en crèche, Mme Osmani a répondu que la création de places de crèches nécessite des procédures longues et que pendant les 10 dernières années, la Commune a manqué de proactivité.

Un commissaire a évoqué l'expérience de Chêne-Bougeries qui a mis en place une subvention de CHF1200.- pour participer aux frais de crèches privées pour tout enfant étant en liste d'attente depuis plus de 2 ans. A la question de la plus-value de l'initiative, M. Hyka a répondu qu'il est très satisfait de ce qu'a prévu de faire le Conseil administratif, mais que l'initiative rajoute un caractère contraignant ce qui n'est pas le cas de la résolution. Il a donc souhaité maintenir l'initiative mais est prêt à retravailler le 2e volet concernant les subventions.

Résultats de la mise au vote de la Résolution n° 2026-03 relative à la prise en considération de l'initiative : 10 Oui (3 S, 2 UDC, 2 MCG, 2 LC-VL et 1 PLR) et 2 abstentions (2 Ve). La commission a donc préavisé favorablement la résolution. »

Mme Tesfai donne lecture de la prise de position des Vert.e.s :

« La création de places de crèche est une priorité politique que nous défendons depuis de nombreuses années et qui figure clairement aussi bien dans le programme de législature de notre commune que dans celui du groupe des Verts. Nous n'avons donc pas attendu cette initiative pour reconnaître l'urgence d'agir face à la pénurie de places d'accueil et aux difficultés rencontrées quotidiennement par de nombreuses familles. C'est donc avec conviction que notre groupe s'est penché sur cet objet.

Nous nous réjouissons néanmoins de voir que le parti à l'origine de cette initiative, habituellement plus réservé lorsqu'il s'agit de développer des politiques sociales, semble aujourd'hui partager ce constat et reconnaît la nécessité d'investir dans ce domaine essentiel pour favoriser la cohésion sociale, l'égalité des chances et permettre une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. C'est une évolution dont nous prenons acte avec satisfaction.

Toutefois, la création de places de crèche ne saurait se limiter à la construction de nouvelles infrastructures. Elle implique également de garantir, sur la durée, du personnel qualifié, des conditions d'encadrement exigeantes et des coûts de fonctionnement important qui se déploient année après année ! En d'autres termes, une politique ambitieuse de la petite enfance exige des moyens financiers durables.

C'est pourquoi, nous attendons désormais de l'UDC qu'elle fasse preuve de cohérence. Il ne suffit pas de réclamer davantage de places lorsque vient le temps des déclarations d'intention ; il faut également soutenir les budgets nécessaires lorsque vient le moment des votes.

Nous espérons donc que ses membres au Conseil municipal appuieront, à l'avenir, les crédits permettant de financer ces nouvelles structures, de maintenir la qualité des prestations et de répondre à l'évolution des besoins de la population.

D'autre part, la politique de la petite enfance doit également s'appuyer sur d'autres mesures en faveur de l'accueil des enfants, notamment les accueillantes familiales de jour. Ces dernières jouent un rôle essentiel dans notre dispositif d'accueil, elles méritent une reconnaissance accrue, notamment par le renforcement de leur formation, l'amélioration de leurs conditions de travail et une juste rémunération.

Enfin, il convient de rappeler qu'une politique ambitieuse en matière d'accueil de la petite enfance a un coût. Les prestations publiques ne tombent pas du ciel. Si nous voulons davantage de places de crèche, de meilleures conditions d'accueil et une véritable politique de soutien aux familles, il faudra accepter d'en financer les conséquences. Cela pourra impliquer des investissements supplémentaires et, le cas échéant, des adaptations de la fiscalité communale. On ne peut pas, dans le même mouvement, exiger davantage de prestations publiques tout en refusant systématiquement les moyens permettant de les financer.

Aussi pour les raisons susmentionnées et dans un souci de cohérence avec les politiques familiales que nous défendons, les Vertes et Verts de Meyrin-Cointrin voteront en faveur de cette résolution.

Merci pour votre attention. »

M. Baeriswyl donne lecture de la prise de position du groupe LJS :

« LJS soutient l'objectif principal de cette initiative : augmenter rapidement le nombre de places de crèche à Meyrin afin de répondre à un besoin réel et largement documenté. Avec plus de 500 enfants sur liste d'attente et une offre manifestement insuffisante, il est indispensable que la commune fasse de la petite enfance une priorité de ses investissements.

Toutefois, si l'objectif est juste, plusieurs aspects de l'initiative méritent d'être précisés ou corrigés.

1. Les subventions aux entreprises ne garantissent pas un bénéfice pour les familles meyrinoises

L'initiative prévoit une subvention communale de CHF 5'000 par place créée dans les structures d'accueil mises en place par des entreprises. Or rien ne garantit que ces places soient accessibles en priorité aux habitants de Meyrin. Une entreprise pourrait bénéficier d'un soutien financier communal tout en réservant les places à ses collaborateurs, dont une partie importante pourrait résider hors de la commune. Les fonds communaux doivent avant tout répondre aux besoins des familles meyrinoises.

2. Le montant de CHF 5'000 par place ne repose sur aucune justification explicite

L'initiative fixe un montant de CHF 5'000 par place créée, mais ne fournit aucun élément permettant de comprendre comment ce chiffre a été déterminé. Sans étude des coûts, des besoins réels ou de l'effet attendu de cette subvention, ce montant apparaît arbitraire. Une politique publique efficace doit s'appuyer sur des critères objectifs et transparents.

3. Le mécanisme proposé favorise principalement les grandes entreprises

La construction et l'exploitation d'une structure d'accueil de la petite enfance nécessitent des ressources importantes. Dans les faits, seules les grandes entreprises disposent généralement des moyens financiers, fonciers et administratifs nécessaires pour développer leur propre crèche. Les PME, pourtant nombreuses à Meyrin, risquent de ne pas pouvoir bénéficier du dispositif, ce qui crée une inégalité de traitement entre acteurs économiques.

4. Le risque de créer des crèches à deux vitesses

En subventionnant des places liées à certaines entreprises, la commune pourrait favoriser l'émergence d'un système où certaines familles accèdent plus facilement à une place grâce à leur employeur, tandis que les autres continuent à dépendre des listes d'attente communales. L'effort public doit avant tout viser à renforcer une offre accessible selon des critères équitables pour l'ensemble des habitants.

Conclusion

Cette initiative a le mérite de remettre au centre du débat une problématique majeure pour les familles meyrinoises : le manque chronique de places de crèche. Nous partageons pleinement cette préoccupation et soutenons l'ambition d'accélérer les investissements dans ce domaine. En revanche, les modalités de subvention aux entreprises devraient être revues afin de garantir que l'argent public bénéficie prioritairement aux habitants de Meyrin, repose sur des critères transparents, traite équitablement les entreprises et préserve l'égalité d'accès aux structures d'accueil. »

Mme Lüthi donne lecture de la prise de position du PS :

« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Le manque de place de crèches est un grand problème auquel sont confrontées toutes les communes de notre Canton. Il faut rappeler que la création des places de crèches répondant aux besoins réels de la population meyrinoise a toujours été une des grandes préoccupations de notre Commune. Nous ne remettons pas en doute que c'est une réelle volonté politique depuis longtemps, mais entre vouloir et pouvoir, il y a un grand écart. L'intention de faire se trouve face aux contraintes pour ne citer que le manque de terrain ou de placement valable. S'ajoutent à cela toutes les démarches nécessaires pour s'y prendre.

Notre Conseil administratif actuel a bel et bien montré sa volonté dans ce sens, qui s'est traduite par son programme de législature 2025-2030. Le parti socialiste a toute la confiance dans le Conseil administratif qui a affiché ses intentions de résoudre le problème de manque de places de crèche et cela se voit dans le projet de Corzon ou encore du centre Gilbert. Donc nous voterons cette résolution tout en espérant réfléchir aussi aux alternatives d'accueil et ne pas négliger de valoriser les différents modes de garde d'enfants afin de répondre à chaque situation avec le juste modèle. »

Mme Haas donne lecture de la prise de position du groupe LC-VL :

« Au 31 décembre 2025, 1'177 enfants en âge préscolaire sont établis sur le territoire meyrinois. Le taux d'offre actuel est de 31,6% qui correspond à 372 places d'accueil. Le taux d'offre minimum recommandé est de 44% ce qui correspond à 518 places d'accueil. Il manque donc actuellement 146 places

d'accueil. A savoir que la création de places de crèche prévue ne permettrait pas d'absorber la liste d'attente mais au moins de la réduire.

Le groupe LC-VL est bien conscient de l'impact du manque de places de crèches sur la vie des Meyrinois. Et l'amélioration de ce point fait partie intégrante de notre programme de législature. Nous avons à l'époque soutenu la résolution concernant le développement de nouvelles structures d'accueil le 12 septembre 2023 et soutenons le projet de création de 225 places de crèches d'ici 2032.

En ce qui concerne la 2e partie de l'initiative et la subvention de CHF 5000.- par place de crèche créée par des entreprises de la commune. Nous estimons que le texte doit être retravaillé pour réserver ces places aux Meyrinois et offrir une subvention qui corresponde mieux aux coûts réels.

Au vu des nombreux enfants meyrinois en liste d'attente pour une place de crèche et de l'impact que cela a sur la qualité de vie des familles, le groupe LC-VL se prononcera favorablement sur cette résolution et vous recommande de l'appuyer également. »

Mme Osmani souhaite préciser qu'il n'y a pas une véritable unité de matière dans cette IN puisque l'on parle d'une part, du nombre de places en structure et d'autre part, du subventionnement de places dans le secteur privé. Elle rappelle que le but ici vise à cadrer les demandes de l'IN et à rassurer le Conseil municipal sur la manière dont les demandes des initiants vont être mises en œuvre. Elle souligne qu'une délibération-cadre va être prochainement présentée au Conseil municipal, en somme au plus tard 3 mois après le vote de cette résolution, ce qui permettra alors de préciser un certain nombre d'éléments de cette initiative, notamment le fait que les places de crèche doivent bel et bien être destinées aux familles meyrinoises. Elle explique que l'ensemble des places à destination des Meyrinoises et Meyrinois seront centralisées au niveau de l'administration communale, qu'il s'agisse de places en EVE, de places en accueil familial de jour ou encore de places en crèche subventionnées dans le secteur privé. Elle ajoute qu'il faudra sans doute patienter un certain temps avant qu'une entreprise propose de construire des places de crèches sur le territoire communal, tant l'investissement pour un tel projet est important.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Deluermoz** met aux voix la **résolution n° 2026-03 relative**

à la prise en considération de l'initiative populaire communale « en faveur de la construction de nouvelles places de crèche répondant aux besoins réels des habitants de la Commune de Meyrin »

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 15 octobre 2025 et publié dans la Feuille d'avis officielle le 17 octobre 2025 déclarant valide l'initiative populaire communale « en faveur de la construction de nouvelles places de crèche répondant aux besoins réels des habitants de la Commune de Meyrin » ;

Vu le rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative populaire communale « en faveur de la construction de nouvelles places de crèche répondant aux besoins réels des habitants de la Commune de Meyrin » ;

Vu l'art. 74, al.1, let. b et c, de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 ;

Vu les art. 30, al. 1, et 36C, al. 1 et 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal de la ville de Meyrin, dans sa séance du 23 juin 2026,

D E C I D E
PAR 27 OUI SOIT A L'UNANIMITE

1. D'accepter l'initiative populaire communale « en faveur de la construction de nouvelles places de crèche répondant aux besoins réels des habitants de la Commune de Meyrin ».

* * *

12. Pétition n° 2026-02 déposée par les habitants du quartier de la Citadelle, relative au rond-point Mategnin-Citadelle-Sainte Cécile

Mme Deluermoz donne lecture du texte de la pétition :

« Par la présente, nous, habitants du quartier de la Citadelle, demandons la pacification du rond-point Mategnin-Sainte Cécile-Citadelle. En effet, ce rond-point est dangereux et anxiogène. Aux heures de pointe, il est difficile de s'engager sur ce rond-point depuis le chemin de la Citadelle. En dehors des heures de pointe, la difficulté persiste en raison de la vitesse excessive des véhicules motorisés.

Vu le croisement de l'ensemble des mobilités (piétons, bus, voitures et deux roues) sans aucune protection adéquate (sauf patrouilleuses pour les scolaires)

Vu le nombre d'habitants du quartier qui empruntent tous les jours ce rond-point

Vu le nombre d'accidents matériels et corporels

Vu le futur collège du secondaire Il Noëlla Rouget

Vu les blocages de la ligne TPG 71 aux heures de pointe

Vu la nature cantonale des voies de circulation

Nous demandons :

- *une étude de cette pétition par une commission adéquate du Conseil municipal de Meyrin ;*
- *l'audition du comité pétitionnaire par ladite commission ;*
- *la reprise de cette pétition par la commission à son compte pour la transformer en résolution ;*
- *la transmission de cette résolution, une fois adoptée, à la présidence du conseil d'Etat de la République et canton de Genève.*
- *l'installation de ralentisseurs ou tout autre moyen adéquat, en amont du rond-point (Avenue de Mategnin et Sainte-Cécile), afin de réellement modérer le trafic ;*
- *la mise en place de pistes cyclables protégées sur le rond-point*

- *la protection des passages piétons par une signalisation claire (feux clignotants)*
- *une signalisation claire de ne pas s'engager sur le rond-point quand celui-ci est bloqué.*

Tout le monde peut signer cette pétition, le droit de vote à Meyrin n'est pas obligatoire. Comité pétitionnaire : Comité de l'Association de défense des intérêts des habitants du quartier de la Citadelle (ADIHCQ, p.a. M. Gualzata Aeby, 6 ch. des Avettes, 1217 Meyrin).»

Mme Deluermoz précise que le bureau préconise un renvoi en commission urbanisme.

M. Ahmed indique que le PS est particulièrement préoccupé par les inquiétudes exprimées par les habitants du quartier de la Citadelle concernant la sécurité dudit rond-point. Au vu des risques signalés et du nombre important de signataires, il indique qu'ils estiment que la situation doit être étudiée en commission, qu'ils vont donc voter le renvoi de cet objet en commission et invite les autres partis à en faire de même.

Personne d'autre ne souhaitant prendre la parole, **Mme Deluermoz** soumet au vote **le renvoi de la pétition n° 2026-02 en commission urbanisme, lequel est accepté par 26 oui, soit à l'unanimité.**

* * *

13. Pétition n° 2025-02a relative à des incivilités sur la rue des Arpenteurs. Rapport de commission sécurité

Mme Um donne lecture du rapport de commission :

« Les 2 pétitions ont été traitées en 3 sessions de la commission Sécurité présidée par M. Marco Gaetanino. D'abord le 10 mars 2026 dans une double commission en présence la magistrate déléguée, Mme Xhevrie Osmani accompagnée des membres de l'administration selon les secteurs concernés : Mme Stéphanie BARON-LEVRAT (responsable de service solidarités et cohésion sociale), M. Sébastien BLONDET (coresponsable de service urbanisme, travaux publics et énergie – UTE), M. David MARTI (responsable du service sécurité municipale). Ce soir-là les pétitionnaires ont été auditionnés : M. Pascal PAGE (pour la pétition P-2025-04 Sécurité routière et civile en Z20 rue des Arpenteurs) et Mme et M. BROCH (pour la P-2025-02 Incivilités rue des Arpenteurs). La dernière séance qui a eu lieu le 12 mai 2026 était consacrée au traitement des pétitions et à la suite à leur donner. J'en profite pour remercier les deux procès-verbalistes pour leur bons PV.

Pour rappel, ces pétitions déposées en 2025 avaient recueilli 22 signatures pour la pétition sur l'insécurité routière et civile (déposée en septembre 2025) et 43 signatures pour la pétition sur les incivilités (déposée en juin 2025). Les 2 pétitions présentent des problématiques qui se rejoignent : sécurité routière, vitesse des véhicules, nuisances sonores pour la pétition Sécurité routière et civile ; nuisances sonores, déchets, vitesse pour la pétition Incivilités.

Venons-en maintenant au propos des pétitionnaires. M. Page auditionné pour la pétition Sécurité routière et civile a souhaité mettre en évidence 3 points : la visibilité réduite sur les voitures stationnées, la circulation automobile peu attentive, la limitation des 20 km/h insuffisamment respectée. Il a avancé des propositions de solutions : rendre le marquage au sol "20 km/h" plus visible ; installer des ralentisseurs ; installer des panneaux de signalisation bien visibles ; installer un radar informatique bidirectionnel indiquant la vitesse. Il a aussi demandé une information aux riverains sur les décisions prises.

L'échange avec la commission a fait émerger d'autres constats : la pratique de « wheeling » par les motos ; des camions-poubelles circulant à vive allure ; la présence fréquente de nombreux jeunes du quartier et des déchets retrouvés chaque matin au niveau du Pub des Vergers, devant l'épicerie et tout au long de la rue ; des dégradations sont aussi observées.

Mme et M. Broch, représentant les pétitionnaires sur les incivilités, se sont dits très préoccupé-es et importuné-es par des incivilités qui entravent la vie de quartier. La plainte porte sur un groupe de jeunes occupant l'espace devant l'épicerie et posant des actes désapprouvés. Par exemple, et je cite Mme Broch, « Ils ont acheté des chaises de camping et s'y installent déjà dans l'après-midi. Ils mettent la musique à un volume très fort, ils crient, ils lancent leurs canettes et leurs mégots, sans penser au mobilier urbain ». Selon elle, des parents évitent désormais ce coin du quartier pour ne pas exposer leurs enfants aux comportements désapprouvés. Que tout ceci se passe dans un quartier écologique est choquant pour les pétitionnaires qui soulignent que les efforts de la police sont appréciables mais insuffisants.

L'échange avec les commissaires a apporté d'autres éléments : des adolescentes évitent désormais le lieu occupé par les jeunes mis en question. Il règne un sentiment de peur. Les voisin-es appellent régulièrement le 117 sans grand résultat. Les nuisances diminuent en hiver. Il y a eu un essai de dialogue de la part d'une voisine, les autres craignent d'exposer leur famille à des représailles. Cependant, les pétitionnaires ne semblaient pas très au fait des actions menées par Transit ou même des collectifs du quartier en faveur de la pacification.

Des pistes de solutions ont été envisagées au cours de l'échange, comme l'intervention de correspondant-es de nuit, une action auprès de l'épicerie, une surveillance policière permanente ou même une plainte auprès de la police. M. Marti a pointé certaines difficultés de mise en œuvre : les nuisances sonores cessent avant l'arrivée de la police. Il n'est pas possible de contrôler des jeunes au simple fait qu'ils se retrouvent dans l'espace public, des règles encadrent l'action policière. Il confirmera néanmoins que des situations de deal sont bien présentes, tout en précisant qu'il s'agit d'un phénomène cyclique et évolutif.

Après les auditions, nous avons suivi les présentations des 3 services de l'administration mobilisés pour traiter cette pétition. Il est ressorti de la présentation de

M. Marti que des mesures ont été réalisées en 2025 et 2026 qui ont révélé un dépassement de la vitesse autorisée par près de 50% des automobilistes avec des pics dépassant 70km/h, ce qui conforte la plainte des pétitionnaires. Par ailleurs la rue des Arpenteurs occupe 6% des interventions de la police municipale dans toute la commune.

Mme Baron-Levrat a rappelé des éléments liés à la qualité de vie aux Vergers, aux démarches participatives initiées par les habitant-es. Selon les résultats de l'enquête sur la qualité de vie, « plus de 90 % des habitant-es se déclarent

satisfaits de vivre dans le quartier des Vergers, tout en relevant plusieurs points de vigilance, notamment le bruit, le trafic, l'insécurité routière et les regroupements nocturnes ». La commune est présente dans le quartier à travers le SCOS et des partenaires comme Transit. Des TSHM interviennent en soirée et passent systématiquement dans le quartier des Vergers auprès des jeunes de 15 à 25 ans. Une collaboration régulière est assurée, notamment avec les APM, à travers des échanges d'informations. Le travail collaboratif de tous ces acteurs doit continuer.

M. Blondet quant à lui a présenté 3 scénarios d'aménagement de la rue des Arpenteurs pour aider à résoudre le problème de la vitesse : une adaptation légère qui serait la mise en place de deux chicanes afin de modérer la vitesse à proximité des accès à l'école ; une adaptation médiane qui serait la multiplication des chicanes pour une modération plus marquée de la vitesse ; ou alors une adaptation majeure qui consisterait à filtrer l'accès à partir du parking des Vergers. Chacun de ces scénarii présentant avantages et inconvénients.

La dernière séance s'est tenue le 12 mai afin de définir le sort à réserver aux deux pétitions. Les mêmes services : SEM, SCoS et UTE à nouveau réunis ont apporté quelques mises à jour : en l'occurrence l'info sur le rodéo urbain du 29 avril sur la rue des Arpenteurs pourtant limitée à 20km/h. Nous avons aussi appris que les TSHM avaient continué leur travail de médiation sur le terrain en portant attention aux regroupements de jeunes mentionnés dans les pétitions. Il a été précisé que les jeunes qui se regroupent et ceux qui commettent les infractions routières ne sont pas forcément les mêmes. Les démarches participatives ont également été mentionnées, en l'occurrence la proposition de fresques sur la route pour sensibiliser les conducteurs et conductrices. Il est aussi envisagé de rencontrer les pétitionnaires pour essayer de trouver ensemble des solutions communes.

Globalement, les commissaires, tout comme l'administration et le CA, ont manifesté une grande compassion envers les pétitionnaires et montré un intérêt à trouver des solutions aux problématiques soumises. La commission a émis plusieurs pistes de solutions tant pour lutter contre les incivilités que pour améliorer le trafic. Certain-es commissaires ont insisté sur la nécessité d'agir sur les jeunes mis en cause par des contrôles et des amendes. D'autres ont rejeté toute action violente, mettant en avant des solutions coconstruites avec le quartier, les acteurs communaux et leurs partenaires de l'action sociale permettant aux jeunes de vivre leur jeunesse et aux habitant-es de se réapproprier la rue des Arpenteurs. Il a également été évoqué de « chercher à comprendre les causes des comportements observés avant d'envisager une réponse répressive, que l'intervention ne saurait se limiter à des actions policières, un équilibre dans les interventions envisagées est nécessaire ».

Finalement, les commissaires ont été invité-es à se prononcer en choisissant l'une des actions requises dans le traitement des pétitions (transformation de la pétition en projet de délibération, de résolution ou de motion / renvoi au Conseil administratif avec des recommandations / ajournement / classement). Les différents groupes ont opté pour le renvoi au CA qui devra revenir avec une délibération tenant compte des discussions réalisées en séance. Cette proposition a été préavisée favorablement à l'unanimité des groupes présents. »

Mme Deluermoz précise que le bureau préconise un renvoi au Conseil administratif.

Mme Tavares donne lecture de la prise de position du groupe UDC :

« Une fois de plus, nous sommes confrontés aux conséquences de comportements délinquants qui empoisonnent la vie des habitants de Meyrin. Face aux rodéos urbains et aux incivilités constatés à la rue des Arpenteurs, certains proposent des chicanes, la suppression de places de stationnement, davantage d'intervenants sociaux ou encore le renforcement de dispositifs socio-éducatifs.

Nous ne partageons pas cette vision.

Le problème n'est pas la configuration de la rue. Le problème n'est pas non plus un manque d'accompagnement social. Le problème réside dans le fait qu'une minorité d'individus choisit délibérément de ne pas respecter les règles et met en danger la sécurité des habitants.

Nous refusons que les citoyens respectueux des règles soient une nouvelle fois pénalisés par des aménagements contraignants ou des dépenses supplémentaires financées par les contribuables. Supprimer des places de parking, modifier l'espace public ou multiplier les dispositifs sociaux ne fera pas disparaître les comportements illégaux. Au mieux, cela déplacera le problème ailleurs.

Nous sommes convaincus que les policiers municipaux connaissent leur territoire, connaissent les problématiques locales et doivent disposer des outils nécessaires pour intervenir efficacement. Tant que leurs marges de manœuvre resteront limitées, nous continuerons à traiter les conséquences plutôt que les causes du problème.

Information de dernière minute :

Une habitante de la rue des Arpenteurs 12 m'a encore signalé qu'hier soir, les nuisances se sont poursuivies jusqu'à 4 heures du matin. Des personnes se sont installées devant le Poulet 22 avec des chaises de pêche, des scooters et des voitures laissées moteur allumé, générant un bruit important et abandonnant des déchets sur place. Les riverains disent être à bout face à la répétition de ces nuisances. Selon cette habitante, lors d'une précédente intervention de la police municipale, elle aurait déclaré : « Si cela continue comme ça, un jour il y aura un meurtre. » Cette phrase ne traduit pas une certitude, mais le profond sentiment d'exaspération et d'inquiétude des habitants face à une situation qui perdure.

La sécurité n'est pas une question secondaire. Les habitants de Meyrin ont le droit de vivre dans un environnement sûr, de circuler librement dans leur quartier et de ne pas subir les nuisances d'une minorité qui se croit au-dessus des lois.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons aux mesures de réaménagement ou aux réponses essentiellement sociales qui nous sont proposées. Nous demandons au contraire un renforcement des moyens d'action de la police, une meilleure application des sanctions et une véritable volonté politique de rétablir l'ordre public au bénéfice des habitants. C'est à eux que nous devons penser en priorité. »

M. Sanchez donne lecture de la prise de position du groupe socialiste :

« Je remercie Mme Um pour son excellent rapport.

La complexité de problèmes rencontrés à la rue des Arpenteurs est reconnue par le groupe socialiste et l'unanimité des membres de la commission sécurité. Il est effectivement nécessaire de privilégier une réponse qui puisse combiner l'aménagement urbain, une présence sécuritaire et un accompagnement social. Nous nous en remettons donc à l'avis du Conseil administratif, chargé désormais de formuler des propositions concrètes qui permettront d'améliorer durablement, nous l'espérons, la qualité de vie et la sécurité dans le quartier des Vergers. »

Mme Um donne lecture de la prise de position des Vert.e.s. :

« Mesdames et Messieurs, le groupe Vert souhaite tout d'abord remercier les pétitionnaires pour leur démarche, ainsi que l'administration, le Conseil administratif et les membres de la commission Sécurité pour le traitement des pétitions P-2025-02 et P-2025-04 concernant la rue des Arpenteurs. Ce que nous sommes en train d'initier ici est tout simplement passionnant.

Mais commençons par souligner quelque chose d'essentiel : la santé. C'est la base. Le bruit nuit gravement à la santé, c'est pourquoi il doit être bien encadré. La nuisance sonore en dehors du cadre admis constitue une infraction. Dans les pétitions qui nous occupent ce soir, la nuisance mise en cause est celle du trafic routier et des regroupements de jeunes dans la rue des Arpenteurs. Nous devons tout faire pour que cela cesse, que les habitant-es retrouvent une certaine tranquillité. Ce n'est pas facile, car un élément qui n'a pas été évoqué c'est la topographie du quartier qui favorise la résonance. En effet le moindre bruit résonne particulièrement fort aux Vergers. Les personnes qui sont dehors ont tendance à l'oublier. Mais les pétitions pointent aussi un ensemble de comportements désapprouvés. Les 2 pétitions forment un tout.

Le groupe Vert accepte le préavis de la commission Sécurité de renvoyer les pétitions au Conseil administratif qui devra revenir avec une délibération prenant en compte les idées émises en commission. Cependant toutes ces idées ne se valent pas. Notre parti attend que soient privilégiées celles qui vont dans le sens d'une co-construction avec les habitant-es, les acteur-trices du quartier, la police municipale, la commune et ses partenaires de l'action sociale. Dans cette perspective, nous demandons que soit hâtée la mise en place du dispositif des correspondants de nuit qui va jouer un rôle important, vu que dans la résolution des conflits liés aux nuisances, la médiation est privilégiée. Nous avons vu en commission avec quel succès on y arrivait grâce à ce dispositif dans les communes qui en ont. Et tout cela était venu d'un diagnostic de sécurité dans lequel la police même recommandait le travail sur le tissu social, et avec raison. Que des commissaires fassent peu cas de ces travaux précédents est problématique car il faudrait alors chaque fois réinventer l'eau chaude. Ce n'est pas possible. Il faut bâtir sur les acquis. Dans cet esprit, le groupe Vert tient à souligner, pour le célébrer, le choix d'une approche pluridisciplinaire afin d'empoigner les problématiques soulevées par les pétitions. 3 services ont été mobilisés en commission : c'est inhabituel comme traitement des pétitions. Nous espérons que cela va s'ancrer, qu'il y aura des analyses approfondies et pas simplement des déclarations superficielles ou un patchwork de solutions sans réelle stratégie. Ceci n'est donc qu'un début.

Parlons maintenant de l'essentiel : le respect de l'identité des lieux dans le traitement de ces pétitions. Les Vergers sont un écoquartier, une tentative de concrétiser la conception de la ville durable fondée sur les 3 piliers de la durabilité que sont : le social, l'économie, l'environnement. Le choix de la mixité sociale aux Vergers est donc un choix fondamental. Le traitement des problématiques doit toujours convoquer ce cadre conceptuel. La plainte formulée dans les 2 pétitions nous dit que quelque chose dans le pilier « social » n'est pas en train de fonctionner. Dès lors des idées comme simplement envoyer la police en épouvantail signifie qu'on est encore dans l'ancien schéma, qu'on n'a pas pris la mesure du projet que la commune elle-même a choisi en créant ce lieu : ériger un écoquartier exemplaire, c'est postuler qu'une autre manière de faire société à l'échelle d'un quartier est possible et souhaitable. Maintenant une chose est d'en construire les murs et les infrastructures matérielles, une autre en est de travailler patiemment à construire les infrastructures immatérielles, celles qui fabriquent du lien entre les membres du projet. Le matériel contribue évidemment au vivre ensemble, car un aménagement routier bien fait peut tout changer à la circulation, mais cela ne suffira pas à régler la question de la place de l'autre, des autres, en l'occurrence des conducteurs et conductrices, mais surtout des jeunes que fustigent ces pétitions. Les jeunes n'ont pas de lieu de rencontre aux Vergers, cela a déjà été souligné. La création d'espaces favorisant les rencontres fait donc aussi partie de la solution, mais c'en sera seulement un aspect. La mixité continuera d'offrir des défis au quartier. On a mieux fait d'en parler.

Alors, d'une certaine manière, Conseillères, Conseillers, l'arrivée de ces pétitions sur la table de la Commune est un coup de pied au derrière qui réveille, un signal que la vocation de quartier durable a besoin d'attention pour être réalisée, que nous n'avons pas encore commencé à faire le job. Les discussions menées en commission en témoignent : l'administration est venue sans LA solution, mais des pistes. Les pétitionnaires avaient aussi des idées, mais pas LA solution. Les commissaires ont évoqué plusieurs pistes, personne n'a sorti LA solution. Et c'est normal, parce que LA solution n'existe pas. Ce qui existe c'est l'effort pour tracer un cheminement ensemble vers l'idéal de vie que nous voulons dans un quartier et d'y travailler chaque jour. Il ne suffit pas de déclamer que l'on a un écoquartier si rien n'est mis en œuvre pour réaliser les objectifs mêmes de ce concept. Les pétitions reçues nous offrent donc l'opportunité de revenir aux fondamentaux : qu'est-ce qui fonde le pilier social de notre écoquartier ? Comment construire et maintenir la mixité sociale au-delà des 1/3 des différentes catégories de logement imposées ? comment réaliser la cohésion sociale à l'échelle d'un quartier, voire d'un immeuble ? Tout ceci sans oublier qu'il communique avec d'autres quartiers... C'est complexe, et la complexité ne se gère pas avec des solutions simplistes.

Si la Commune avait annoncé clos le chantier des Vergers en 2023, il est temps de réaliser que le chantier du vivre ensemble n'est jamais terminé. Alors au boulot ! Nous allons devoir travailler aux Vergers, au plus près des citoyennes. Le groupe Vert sera attentif à ce que le job ne soit pas bâclé, que l'approche soit généralisée à d'autres quartiers, et que notre CM fasse partie de la solution tant en plénière, que dans les commissions et au-delà. Notre rôle

est d'écouter, d'accompagner, de donner les moyens, et ainsi d'être partie prenante active.

Mesdames et Messieurs, la rue des Arpenteurs nous rappelle qu'un quartier, c'est une partie de notre corps communal, donc Les Vergers c'est nous. Personne n'aurait à l'idée de traiter une partie de son corps qui souffre avec violence. Ce que l'on apporte à son corps pour lui permettre d'aller mieux, c'est du soin. Eh bien apportons-en à une rue aujourd'hui, avec elle, un quartier, et à chaque quartier de Meyrin demain ! Merci. »

Mme Osmani remercie Mme Um pour son plaidoyer ; elle observe qu'il reste en effet beaucoup de choses à faire, mais elle tient à souligner aussi que beaucoup de choses ont déjà été faites. Elle rappelle que, lorsqu'elle est venue en séance de commission avec ses services, elle a beaucoup insisté sur le fait que les réponses devaient être pluridisciplinaires. Elle a cru comprendre qu'il y avait en commission une adhésion à cela. Elle entend que l'UDC attend beaucoup de la réponse sécuritaire et, quand bien même il n'y aura jamais un gendarme derrière chaque personne, le volet sécuritaire fait partie de la réponse. Elle rappelle que les équipes sont mobilisées chaque année et observe que le but de la réponse à cette pétition est aussi de mobiliser quelque chose de nouveau ou en tout cas mobiliser des pistes de solutions qui viennent compléter l'existant, sachant que l'accompagnement social se fait, qu'il y a déjà une présence des polices municipales et cantonales et que la rue des Arpenteurs reste un axe dans Meyrin très occupé par la police, même s'il faut constater qu'il y a certaines limites à ce que l'on peut entreprendre. Elle relève que les zones 20 doivent être à la fois respectées et préservées ; on voit toutefois aujourd'hui que l'usage qui en est fait montre qu'elles ne répondent pas aux besoins identifiés. De ce fait, par de l'aménagement urbain, la zone doit être améliorée afin que la zone 20 soit réellement respectée. Elle précise en outre que la police municipale s'est récemment dotée d'un cinémomètre qui permet de calculer la vitesse des véhicules. Elle ajoute qu'elle a évoqué, en début de séance dans les communications, le Contrat local de sécurité (CLS) qui comporte plusieurs volets négociés avec la ville de Meyrin, notamment la lutte contre les nuisances nocturnes, la délinquance de rue, les infractions routières et les incivilités locales. Elle souligne que la rue des Arpenteurs est un axe qui va être discuté dans ce cadre et conclut en affirmant que les doléances et inquiétudes de la population sont prises très au sérieux.

Personne ne souhaitant prendre la parole, **Mme Deluermoz** soumet au vote **le renvoi de la pétition n° 2025-02a au Conseil administratif, lequel est accepté par 24 oui et 3 abstentions.**

* * *

14. Annonces de projets

Néant.

* * *

15. Propositions individuelles

M. Bucher propose une ouverture de la piscine d'été plus tardive en septembre compte tenu du réchauffement climatique et des besoins de la population ; il souhaite toutefois que cela ne se fasse pas au détriment de l'ouverture de la piscine de Livron.

M. Tremblet lui répond que cela ne va malheureusement pas être possible car l'ouverture actuelle de la piscine des Vergers se base sur l'engagement d'une brigade de gardiens pour cette période précise. Il observe en outre que dès que l'école recommence, la fréquentation chute drastiquement et qu'il n'y a donc pas lieu de prolonger l'ouverture en automne. Il ajoute toutefois que l'abonnement de la piscine des Vergers peut être utilisé également à la piscine de Maisonnex qui ouvre deux semaines de plus que celle des Vergers. Par ailleurs, il précise que l'ouverture de la piscine de Livron et l'ouverture de la patinoire sont bel et bien corrélées à la fermeture de la piscine des Vergers, compte tenu du personnel fixe polyvalent.

M. Bucher propose qu'un léger grillage soit posé autour de la parcelle des Incroyables Comestibles contre les dégâts que peuvent occasionner les ballons de basket sur les cultures. Il précise qu'il s'agirait de quelque chose de très léger pour protéger la parcelle mais en aucun cas de grillager le secteur.

Mme Reynaud donne lecture de sa proposition :

« Accès aux toilettes publiques via des partenariats avec les commerces

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères/Conseillers municipaux,

aujourd'hui, je souhaite attirer votre attention sur une problématique concrète du quotidien : l'accès aux toilettes publiques sur le territoire de Meyrin. Le sujet de l'implantation de WC publics sur la commune avait déjà été soulevé par Madame Claire Heiniger il y a plus d'un an (P-2025-07).

Force est de constater que cet accès reste insuffisant. Meyrin se situe à près de 30 minutes de la gare de Cornavin et les transports publics ne sont pas pourvus de sanitaires.

Cette situation pose des questions importantes :

- des enjeux de salubrité publique,*
- des questions de dignité, notamment pour les familles avec enfants, les personnes âgées ou les personnes en situation de vulnérabilité,*
- plus largement, de qualité et d'attractivité de notre espace public.*

Or, nous le savons, la construction et l'entretien de nouvelles installations sanitaires publiques impliquent des coûts élevés et des délais importants.

Dans ce contexte, il existe une solution pragmatique, efficace et déjà éprouvée ailleurs, notamment dans plusieurs communes suisses et européennes :

mettre en place des partenariats avec des commerces volontaires permettant l'accès à leurs sanitaires.

Concrètement, ces établissements partenaires affichent un pictogramme visible indiquant la mise à disposition de leurs toilettes, accessibles gratuitement ou dans des conditions simples, sans obligation de consommation.

Ce modèle présente plusieurs avantages :

- il valorise des infrastructures existantes plutôt que de construire du nouveau ;*

- *il permet une mise en œuvre rapide et flexible ;*
- *il améliore immédiatement le quotidien de la population ;*
- *il peut également soutenir le tissu économique local, via une compensation et une meilleure visibilité des commerces partenaires.*

Pour une Ville comme Meyrin, urbaine, dense et fréquentée, avec une population diverse, cette approche s'inscrit pleinement dans notre volonté de renforcer la convivialité, l'attractivité et l'accessibilité de l'espace public.

C'est pourquoi, plutôt que de construire systématiquement de nouvelles infrastructures coûteuses, nous avons tout intérêt à utiliser intelligemment celles qui existent déjà, en créant des synergies avec nos commerces locaux.

Sur cette base, je propose d' :

- *étudier la mise en place d'un dispositif de conventions avec des commerces volontaires permettant l'accès du public à leurs sanitaires ;*
- *définir un cadre (conditions d'accès, indemnisation, signalétique, critères de participation) ;*
- *mettre en place un projet pilote sur certains périmètres ciblés de la commune, par exemple à Meyrin Village et tout autre périmètre identifié.»*

* * *

16. Questions

M. Bucher se demande si des filtres UV sont posés sur les VELUX et fenêtres de la salle du Conseil municipal.

M. Bucher relève que de nouveaux spots ont été installés sur le terrain de rugby en mai dernier il se demande s'il est prévu que les habitations des voisins soient évitées par les immissions, comme cela avait été demandé par le Conseil municipal lors du vote. Il ajoute qu'une consultation des voisins serait appréciée.

M. Ben Hammoud pose la question suivante (transmise lors de la dernière séance et lue par Mme Hartmann) :

« Le week-end dernier, lors d'une visite au Vivarium de Meyrin, j'ai été interpellé par plusieurs membres du personnel qui s'inquiètent de l'absence de toute mention du Vivarium sur les nouvelles plateformes d'information installées aux arrêts de tram et de bus.

Cette préoccupation est d'autant plus surprenante que l'arrêt « Jardin-Alpin-Vivarium » existe toujours officiellement sur le réseau des TPG et continue de desservir directement ce site emblématique de notre commune.

Dès lors, je souhaiterais savoir :

1. *Le Conseil administratif a-t-il connaissance de l'absence du Vivarium sur ces nouveaux supports d'information ?*
2. *Cette omission résulte-t-elle d'un choix délibéré, d'une contrainte technique ou d'un simple oubli ?*
3. *Des démarches ont-elles été entreprises ou sont-elles prévues auprès des TPG afin que le Vivarium figure parmi les points d'intérêt mis en valeur sur ces plateformes ?*

4. *Le Conseil administratif peut-il confirmer qu'aucun projet de suppression, de déménagement ou de remise en question de l'existence du Vivarium n'est actuellement envisagé ?*

Le Vivarium constitue un équipement pédagogique, scientifique et touristique apprécié des habitantes et habitants de Meyrin ainsi que des visiteurs. Sa visibilité dans les espaces publics contribue à son rayonnement et à l'attractivité de notre commune.

Je remercie le Conseil administratif pour ses réponses. »

M. Frehner pose la question suivante :

« Le long du chemin de Joinville et du chemin des Sapins à Cointrin, plusieurs places de stationnement ainsi que des ornements floraux ont récemment été supprimés.

Ces aménagements participaient non seulement à la qualité de vie du quartier, mais jouaient également un rôle de modération du trafic dans des rues limitées à 20 km/h, limitation qui est déjà régulièrement peu respectée.

La suppression de ces éléments donne aujourd'hui le sentiment d'un élargissement visuel de la chaussée et d'une invitation accrue à la vitesse, au détriment de la sécurité des riverains, des piétons et des cyclistes.

Dans ce contexte, nous souhaiterions savoir :

1. Quelles sont les raisons précises ayant conduit à la suppression de ces places de parking et des ornements floraux ?

2. Une étude d'impact en matière de sécurité routière et de modération du trafic a-t-elle été réalisée préalablement à ces suppressions ?

3. Ces modifications sont-elles liées aux futurs travaux prévus sur l'avenue Louis-Casaï ?

4. Le Conseil administratif envisage-t-il que le chemin de Joinville et le chemin des Sapins deviennent temporairement ou durablement des axes de contournement durant ces travaux ?

5. Quelles mesures le Conseil administratif entend-il mettre en place afin de garantir le respect effectif de la limitation à 20 km/h et préserver la sécurité ainsi que la qualité de vie dans ce quartier résidentiel ?

M. Frehner pose cette seconde question :

« Au vu du retrait récent des barrières et de l'évolution du chantier Cœur de Cité, nous souhaiterions savoir si l'interdiction d'installer des stands politiques ou associatifs sur la place des Cinq-Continents est toujours d'actualité.

Dans la négative, nous vous remercions de bien vouloir préciser à partir de quelle date cette interdiction sera levée et les modalités applicables aux futures demandes d'autorisation.

Nous nous permettons également de relever que l'emplacement alternatif proposé à la rue de Livron ne paraît pas adapté à l'organisation d'un stand politique, compte tenu de la très faible fréquentation de cet endroit et de l'absence de visibilité permettant un véritable échange avec la population.

Enfin, il nous semblerait opportun, lorsqu'un emplacement demandé ne peut être accordé, que les services concernés prennent attache avec l'organisateur avant toute modification unilatérale du lieu autorisé, afin de vérifier si le nouvel emplacement proposé répond effectivement aux objectifs de la manifestation ou s'il convient, le cas échéant, de renoncer à celle-ci. »

M. Gamberini demande pourquoi la séance de commission sport du 11 juin dernier a été annulée.

M. Gamberini pose ensuite la question suivante :

« Des usagers du Manège m'ont interpellé dernièrement parce qu'ils ne pouvaient plus utiliser le Manège couvert "pour des raisons de sécurité". Cette interdiction est

particulièrement fâcheuse puisque les leçons doivent avoir lieu dans le paddock extérieur par tous les temps: grosses chaleurs ou sous la pluie.

Le Conseil administratif est-il au courant de ce problème de sécurité et de mise en danger des usagers du manège ?

A-t-il suggéré une solution de remplacement?

Quelles sont les démarches menées à ce jour pour mettre en œuvre l'initiative populaire votée le 24 novembre 2024? »

Mme Lüthi indique avoir lu sur le CRAF du SCoS le paragraphe concernant le pôle coopération et solidarité internationales et estime qu'il décrit bien la mission mais ne reflète pas le travail réel de la commission qui reçoit et interroge les associations demandant des subventions. Elle demande pourquoi l'on ne fait pas de rapport annuel pour cette commission qui retracerait d'une manière succincte les activités de la commission, en mentionnant les entités reçues, les montants alloués et un bref descriptif des projets concernés.

Mme Barona Garces se demande si l'équipement de jeu aquatique « éléphant bleu » de la piscine des vergers a fait l'objet d'une réception technique et d'une validation de mise en service.

Mme Léchenne demande, compte tenu des épisodes caniculaires de plus en plus fréquents, et les épisodes de chaleur étant intenses en soirée, s'il serait possible d'ouvrir la piscine plus tard le soir afin d'offrir un îlot de fraîcheur aux Meyrinois et Meyrinoises durant les périodes de canicule.

M. Bucher indique qu'une habitante lui a signalé une cheville foulée et 10 centimètres d'eau à cause de trous sur la diagonale entre l'avenue de Feuillasse et la Poste. Il se demande si cet axe sera prochainement refait, possiblement dans le cadre de la D-2026-13a.

Mme Um demande combien il y a actuellement d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) à Meyrin et quel est le nombre de places par rapport aux personnes de la Commune qui pourraient y recourir. Elle souhaiterait en outre savoir s'il y a des projets de construction prévoyant qu'il y en ait davantage sur le territoire communal, compte tenu des besoins croissants pour ce type de

structures. Elle indique enfin que des fondations constatent que le public n'est pas suffisamment informé des prestations et possibilités offertes par les IEPA et se demande donc par quels biais les personnes concernées sont actuellement informées de ces éléments et accompagnées pour y accéder.

* * *

M. Fontanini se demande si la commission conjointe prévue demain soir en principe à 20h30 pourrait être avancée à 18h30 afin de pouvoir terminer la séance à 20h, compte tenu du fait que l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal est désormais épuisé.

Après un échange entre le Bureau, le Conseil administratif et les présidences des commissions concernées, il est décidé que la séance aura lieu demain soir, pour des questions de disponibilités des uns et des autres, de 19h30 à 21h.

Mme Deluermoz rappelle aux membres du Conseil municipal d'envoyer leurs prises de position et rapports à secretariat.general@meyrin.ch au plus vite. Elle remercie les personnes présentes et lève la séance.

La séance est levée à 23h00/SPA.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 1^{er} septembre 2026.

La 2^{ème} secrétaire :

Claudine MURCIANO

La présidente :

Cosima DELUERMOZ